L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1643 - VENDREDI 20 AOÛT 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232




DOSSIER

## MOISSONNEUSES BATTEUSES

Pages 14 à 19




- Les doubles rotors pour davantage de débit
- Pick-up à tapis : Reprendre l'andain sans le déstructurer
- Les cinq secoueurs de plus en plus performantes

Photo : Claas

## Côte d'Or

› Vingeanne

### Les méandres de la colère



## Nièvre

› Mobilisation autour des prix du broutard

### Une situation intenable



## Yonne

› Viticulture

### Une dérogation pour traiter le mildiou








# Sommaire

*Côte d'Or*

04 • Concours ovin d'Arnay-le-Duc : Au vingt-sept !
05 • Production ovine : Les portes d'un nouveau marché
06 • Fête du charolais : Veille de concours à Saulieu

*Nièvre*

07 • Sicarev Coop : Portes ouvertes collectives des éleveurs les 3 et 4 septembre
08 • Mobilisation autour des prix du broutard : Une situation intenable
09 • Diversification : Un service de la Chambre d'agriculture pour les exploitants

*Yonne*

10 • Cultures : Les semis de colza ont démarré
11 • Installation : Valentin Paulvé, un jeune agriculteur à Venoy
12 • Saint-Privé : La ferme des Grenouillettes au cœur de la Puisaye

*Région et ailleurs*

13 • Fin de l'élevage dans les pays développés : L'arbre qui cache la forêt ?

*Dossier*

14-19 • Spécial moissonneuses-batteuses

*Filières*

20 • Cultures Colza : Préserver la structure du sol pour réussir les semis

*Infos Services*

21 • Cours et marchés
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Pacte vert

# La Commission reconnaît une baisse de production

Selon une étude du Joint Research Center (JRC), le Centre de recherche de la Commission européenne, la stratégie de la biodiversité et de la ferme à fourchette qu'elle souhaite mettre en œuvre provoquerait une baisse de la production agricole de 5 à 10 % tous secteurs confondus.

C'est la première fois que la Commission européenne reconnaît les conséquences négatives de ses choix politiques. Jusqu'à présent, seul un rapport rédigé par les Américains avait évalué les conséquences négatives de la stratégie des autorités communautaires.
Selon les estimations du JRC reprises par le Copa/Cogeca, les productions animales seraient davantage impactées, jusqu'à -15 % pour le bœuf, le porc et les volailles. Les changements introduits dans les modes de production (moins d'engrais, moins de produits phytosanitaires, davantage de surfaces bios et d'infrastructures écologiques), auraient pour conséquence un affaiblissement des positions à l'export pour les céréales, le porc et la volaille et une aggravation du déficit pour les oléagineux, les fruits et les légumes, les viandes bovines et ovines. Certes les prix à la production agricole devraient augmenter de 10 %, mais de façon insuffisante pour corriger l'effet négatif des baisses de production. Toujours selon le Copa/Cogeca, le rapport note que la stratégie de la biodiversité et de la Ferme à la fourchette couplée avec la nouvelle Pac devrait induire une réduction de 28,4 % des émissions de gaz à effet de serre. Mais *« plus de la moitié des réductions de GES attendues, sera remplacée par une augmentation équivalente des émissions dans les pays tiers »*, à cause de la relocalisation de l'agriculture dans les pays tiers.
Bref les stratégies de l'Union européenne dégradent notre compétitivité avec les pays tiers, explique le Copa/Cogeca. *« Si nous voulons organiser une délocalisation d'une partie de notre agriculture dans les pays tiers, l'Union européenne doit être aussi ambitieuse dans sa politique commerciale qu'elle l'est dans ses stratégies domestiques »*, déclare Pekka Pesonen, secrétaire général du Copa/Cogeca.

ACTUAGRI

## en bref

**Santé au travail** La visite médicale de préretraite obligatoire au 1er octobre

Un décret publié le 11 août au Journal officiel (JO) précise les modalités de la visite médicale de fin de carrière prévue par le Code du travail. Cette visite médicale sera obligatoire pour certains salariés (dont les salariés agricoles) dont le départ ou la mise à la retraite interviendra à partir du 1er octobre. Deux catégories de travailleurs sont concernées : les salariés faisant - ou ayant fait - l'objet d'un suivi individuel renforcé (SIR) de leur état de santé ; et les salariés qui ont bénéficié d'une surveillance médicale renforcée (SMR) vu leur exposition à un ou plusieurs risques (notamment amiante, plomb, certains agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, rayonnements ionisants). Le médecin du travail devra établir un *« état des lieux »* des risques auxquels le salarié aura été exposé durant sa carrière. Il pourra préconiser une *« surveillance post-professionnelle »* et transmettre le dossier au médecin traitant avec l'accord du salarié. Ce décret découle de la loi de ratification des ordonnances Macron du 29 mars 2018, précisée par la loi du 2 août sur le renforcement de la prévention en santé au travail.

## la météo présentée par Dijon Céréales

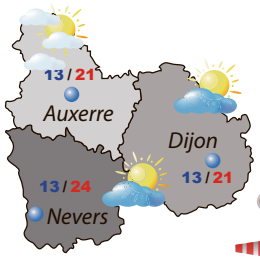
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

# Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

### Vendredi 20 Août



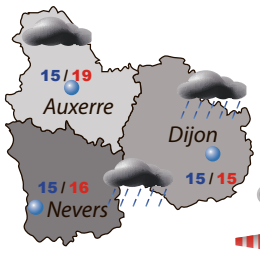

**Beau temps**
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

***T° mini :*** 12 à 14°C
***T° maxi :*** 20 à 22°C

***Vents :*** Nord-Est 20 km/h

**Saint Bernard**
***Soleil :*** 06h52 - 20h57
***Lune :*** 20h26 - 03h46

### Samedi 21 Août




**Pluvieux**
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce samedi. Les vents seront faibles.

***T° mini :*** 14 à 16°C
***T° maxi :*** 18 à 20°C

***Vents :*** Nord-Est 10 km/h

**Saint Christophe**
***Soleil :*** 06h54 - 20h55
***Lune :*** 21h00 - 05h02

### Dimanche 22 Août




**Variable**
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

***T° mini :*** 14 à 16°C
***T° maxi :*** 23 à 25°C

***Vents :*** Sud-Ouest 20 km/h

**Saint Fabrice**
***Soleil :*** 06h55 - 20h53
***Lune :*** 21h26 - 06h21

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 23 Août au Mercredi 25 Août**

Un temps couvert et pluvieux s'annonce.

***Vents :*** Ouest à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 20 à 22°C

**Du Jeudi 26 Août au Dimanche 29 Août**

Le ciel sera menaçant au cours de cette période.

***Vents :*** Est à 20 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 21 à 23°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Conséquences des intempéries

# « La mode du "laissons faire la nature" a aussi ses limites »

Interview d'Hervé Lapie, président de la FRSEA Grand-Est, suite à la visite du ministre dans la Marne, le 29 juillet dernier.

**Le quart nord-est de la France a subi, ces dernières semaines, d'importantes intempéries. Comment les agriculteurs ont-ils vécu ces pluies parfois diluviennes ?**

**Hervé Lapie :** *« Très difficilement comme vous pouvez l'imaginer. Les trois régions que sont les Hauts-de-France, le Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté ont été très impactées par les pluies torrentielles qui ont généré des crues centennales à certains endroits. Elles sont arrivées au plus mauvais moment, à la veille de faire les moissons. Au passage je regrette que les médias nationaux n'aient pas ou que très peu parlé de certains villages français qui ont été inondés aux confins des Ardennes de la Meuse et du Luxembourg.*
*Fort heureusement, nous n'avons pas connu dans notre pays les drames humains qu'ont subis les Belges et les Allemands auxquels nous exprimons encore toute notre compassion. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'agriculteurs ont perdu une partie de leurs récoltes et de leurs cultures. Les eaux ont débordé sur des dizaines de milliers d'hectares et nous avons commencé, avec les FDSEA et les JA de chaque département, à recenser ces terres inondées ».*


© FNSEA

Hervé Lapie, président de la FRSEA Grand-Est a accompagné le ministre lors de sa visite dans la Marne pour constater les conséquences des intempéries sur les cultures.

**Dans quel objectif ?**

**HL :** *« Celui de faire prendre conscience aux politiques, aux administrations, aux élus locaux que les agriculteurs exercent aussi une mission de service de public quand leurs terres servent de vase d'expansion pour éviter les inondations dans les grands centres urbains. Et qu'il ne serait pas inopportun que les agriculteurs soient aussi associés aux instances et commissions qui décident de ces lâchers d'eau. De plus, pourquoi les agriculteurs ne seraient-ils pas rémunérés pour ce service rendu ? »*

**Quelle est votre stratégie pour atténuer les effets de ces inondations ?**

**HL :** *« Elle s'articule en trois temps : le court, le moyen et le long terme. À court terme, il importe que les agriculteurs dont les cultures et les champs ont été impactés soient indemnisés. Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès des préfectures, des directions régionales. Je l'ai aussi clairement indiqué au ministre quand il est venu dans la Marne le 29 juillet. À moyen terme, il convient de mettre en place des cellules d'urgences auxquelles les agriculteurs doivent être associés. Il faut aussi tirer les enseignements majeurs de ces intempéries sur la gestion de l'eau, en créant notamment des retenues capables d'absorber ces volumes issus de phénomènes de plus en plus extrêmes dans leur intensité. Il faut également que les Pouvoirs publics, en premier lieu les collectivités locales, ne fassent pas l'impasse sur l'entretien des fossés et des berges. Cette mode du "laissons faire la nature" a aussi ses limites. Sans entretien, les fossés se comblent et les eaux ruissellent plus rapidement. Aujourd'hui de nombreux fossés sont encombrés aux trois quarts. Les agriculteurs seraient à même de pouvoir rendre ce service, contre rémunération bien sûr. Mais là encore, la machine administrative est parfois pesante. Il faut parfois attendre un an avant d'avoir l'autorisation de curer 100 mètres de fossé ».*

**Et à plus long terme ?**

**HL :** *« Les mesures à plus long terme concernent l'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les décisions qui ressortiront du Varenne de l'eau. S'y adjoint la mise en place d'un futur système assurantiel qui devra inéluctablement inclure une dimension "solidarité nationale". En effet, à ce jour, les agriculteurs ne peuvent à eux seuls supporter les conséquences financières des aléas climatiques. Le rapport entre les sinistres et les cotisations atteint 140 %. Les agriculteurs sont naturellement prêts à prendre à leur charge la part qui leur revient. Mais n'oublions pas qu'ils sont aussi victimes du dérèglement climatique, qui lui concerne tous les secteurs d'activité. C'est pourquoi la solidarité nationale doit jouer. Le rapport remis fin juillet par le député Frédéric Descrozaille (LREM, Val-de-Marne) sur la gestion des risques est une première étape. Comme nous l'a dit le ministre de l'Agriculture, « le chantier reste ouvert ». Il est conscient que le système actuel des calamités et des MRC est essoufflé. Compte tenu de l'avancée des travaux, nous avons bon espoir qu'un système d'assurance récolte puisse voir le jour dans les prochains mois, pourquoi pas 2023-2024 ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

## **Climat** Réchauffement à +1,5 °C inévitable, l'influence humaine « *indiscutable* »

Dans tous les scénarios étudiés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (Giec), le réchauffement global devrait atteindre +1,5 °C avant 2040 (par rapport au niveau préindustriel). C'est l'un des résultats du rapport publié le 9 août, à trois mois de la Cop26 de Glasgow, en novembre. Avec un réchauffement de 1,5 °C, les précipitations et inondations associées *« devraient s'intensifier et être plus fréquentes dans la plupart des régions »*, peut-on lire dans le résumé pour décideurs. Quant aux sécheresses, elles deviendraient *« plus fréquentes et/ou graves »* dans *« quelques régions de tous les continents, excepté l'Asie »*. Le lien entre activités humaines et changement climatique est désormais *« indiscutable »*, a estimé le président du Giec Hoesung Lee en conférence de presse le 9 août. D'après les chercheurs, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) ont déjà causé des changements *« irréversibles pour des siècles ou des millénaires »* (acidification des océans, fonte des calottes glaciaires, hausse du niveau de la mer). Toutefois, il est encore possible d'inverser la tendance : *« Stabiliser le climat nécessitera des réductions fortes, rapides et durables des émissions de GES, ainsi que d'atteindre zéro émission nette de $CO_2$ »*, affirme Panmao Zhai, coprésident du premier groupe de travail du Giec. C'est ce groupe d'experts, dédié aux bases scientifiques du changement climatique, qui a publié son rapport le 9 août. Les contributions des groupes de travail 2 (impacts) et 3 (atténuation) sont attendues au premier semestre 2022, avant le rapport complet au deuxième semestre.

## *en* **bref**

### **Gel 2021** Ouverture de l'aide pour les entreprises de l'aval

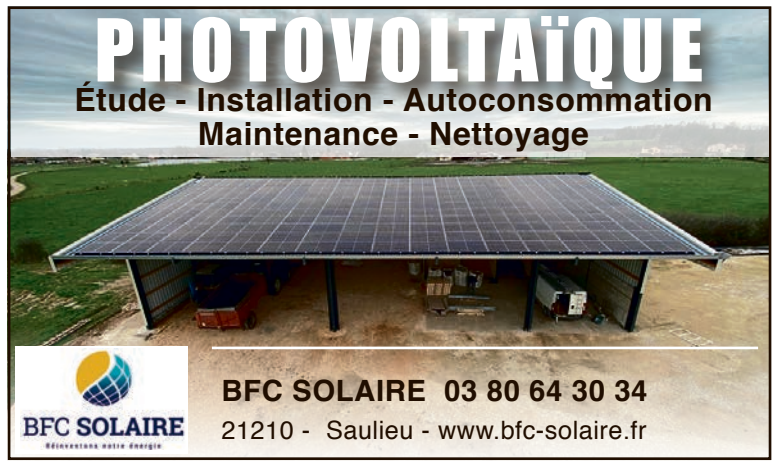
Plusieurs textes parus au Journal officiel (JO) le 13 août fixent les modalités d'attribution des aides pour les entreprises de l'aval indirectement affectées par l'épisode de gel d'avril 2021. Peuvent y prétendre les premiers metteurs en marché de fruits ou organisations de producteurs de fruits et légumes, les entreprises de transformation de fruits et celles de vinification (y compris exploitations agricoles). Dotée d'une enveloppe de 150 millions d'euros (M€), cette aide consiste en une avance de trésorerie remboursable qui *« vise à prendre en charge temporairement une partie de la perte d'exploitation estimée »*, d'après la notice du décret n° 2021-1074. Comme annoncé fin juin par le ministère de l'Agriculture, elle est ouverte aux entreprises dont l'approvisionnement provient à 60 % des départements touchés par l'épisode de gel du 4 au 14 avril, et qui subissent une baisse d'approvisionnement d'au moins 20 % (par rapport à une année de référence choisie entre 2017, 2018, 2019 et 2020). Pour y prétendre, il faut avoir subi une perte d'EBE d'au moins 50 % (et non 30 % comme annoncé). L'avance est plafonnée à 2,50 M€ par entreprise (et non 5 M€ comme annoncé). Le guichet pour cette aide est ouvert depuis le 6 août pour les fruits à noyau ; il le sera le 20 septembre pour les fruits à pépins et le 3 janvier pour les entreprises de vinification.

### **Betteraves** 500 000 tonnes détruites pour cause d'herbicide non conforme

Le ministère de l'Agriculture a ordonné la destruction de parcelles de betteraves sucrières dans le Nord et l'Est de la France après la détection de phénomènes de phytotoxicité dans des champs traités avec un herbicide produit par la société Adama (groupe Syngenta), a appris l'AFP le 13 août auprès du ministère. Deux lots de ce produit dénommé Marquis ont été jugés *« non conformes en raison de la présence, à des taux variables, de trois substances actives interdites dans l'Union européenne »*, a expliqué le ministère dans une note. La phytotoxicité signalée fin mai et fin juin au ministère de l'Agriculture *« serait liée à des erreurs lors des étapes de formulation et de conditionnement des produits réalisées dans les usines de la société Adama en Israël »*, selon le ministère. La liste des utilisateurs du Marquis se monte à ce jour à 273 planteurs, situés dans les Hauts-de-France et le Grand Est, selon le ministère. Quelque 500 000 tonnes de betteraves sucrières vont devoir être détruites sur environ 5 000 ha (Marne, Ardennes, Aube et Aisne), a déclaré à l'AFP Cyril Cogniard, président de la CGB Champagne - Bourgogne (planteurs, FNSEA). Cette estimation, qui correspond à environ 1,5 % de la production nationale, n'est pas confirmée par le ministère. La Rue de Varenne explique avoir *« fait le choix de la précaution »*, en ordonnant la destruction des parcelles traitées avec ces deux lots de Marquis, *« en raison d'un risque consommateur non exclu »* par l'Anses.

### **Poulets** Subway s'engage dans la démarche de bien-être animal ECC

Subway s'engage dans la démarche European chicken commitment (ECC) pour *« 100 % du poulet de sa chaîne d'approvisionnement européenne »* d'ici 2026, annonce l'enseigne de restauration rapide dans un communiqué le 11 août. Porté par une trentaine d'ONG, l'ECC prévoit plusieurs mesures visant à améliorer le bien-être animal des poulets de chair (densité maximale de 30 kg/m², races à croissance intermédiaire, accès à la lumière naturelle et à des perchoirs, étourdissement sous atmosphère contrôlée). *« S'engager à changer est un défi, en particulier pour une entreprise qui n'utilise que des filets de poulet et qui se fournit hors d'Europe »*, estime Tracey Jones, la directrice de la branche agroalimentaire du CIWF, qui accompagne l'enseigne. Réagissant dans un communiqué le 12 août, L214 estime de son côté que cette annonce constitue *« une première avancée qui reste insuffisante »*. Depuis septembre 2020, l'association participe à une campagne européenne visant Subway. Outre la démarche ECC, L214 demande à la chaîne de fast-food *« d'inclure une part minimale de 20 % de poulets issus d'élevages plein air ou dotés d'un jardin d'hiver (espace extérieur couvert) pour [ses] approvisionnements en France »*, comme s'y sont engagées la majorité des enseignes de grande distribution.



Concours ovin d'Arnay-le-Duc

# Au vingt-sept!

**Le concours d'Arnay-le-Duc se tient vendredi 27 août sous le hall de l'agriculture.**

Le comice agricole arnétois donne rendez-vous pour son grand concours annuel. L'édition 2021 se déroule vendredi prochain de 9 à 13 heures avec, les organisateurs l'espèrent, une bonne ambiance, de bons échanges, de nombreux animaux et surtout de très belles ventes. La Chambre d'agriculture sera une nouvelle fois présente et apportera son précieux appui technique.



Parmi les exposants: Antoine Thibault, éleveur à Jouey, ici avec l'un des reproducteurs charollais de son père.

## Les locaux seront là

Membre du comice, Antoine Thibault participera au concours avec Philippe, son père. Les deux éleveurs exposeront deux béliers, cinq agnelles et six agneaux de race charollaise. Installé depuis 2017 au hameau de Promenois à Jouey, Antoine Thibault reconnaît bien volontiers que le contexte sanitaire de l'année est compliqué, mais *« il fallait absolument se donner les moyens d'organiser ce concours »*: *« comme un peu partout, il faut être vacciné ou présenter un test PCR négatif pour entrer. Personnellement, j'en ai déjà fait un à la vente de Charolles il y a quelques jours, je vais en faire un autre à Saulieu ce week-end où nous emmenons trois agnelles. Je referai un test pour Arnay afin d'être en règle, avant de me faire vacciner. Je ne pense pas que ces contraintes réglementaires soient un frein pour la participation: les gens expriment un grand besoin de se retrouver et de voir du monde. Cela fait bientôt deux ans que nous n'avons plus le droit de rien faire… Se faire tester ou se faire vacciner ne demande pas un gros effort, c'est mon avis »*.

## Une date spéciale

Antoine et Philippe Thibault sont d'autant plus motivés à l'idée de participer que l'élevage ovin se porte particulièrement bien depuis plusieurs mois: *« le mouton monte en puissance, des jeunes se lancent de plus en plus dans cette production et il faut s'en féliciter. Il faut garder cette dynamique! Le concours d'Arnay-le-Duc est un rendez-vous local pour nous, tout est réuni pour passer une bonne journée. Aussi et surtout, ce regroupement professionnel est très utile pour diffuser de la bonne génétique. Il y a tout pour faire. Les ventes? Elles ne sont pas trop mal depuis un petit moment. Dans notre cas, nous avons plutôt bien vendu d'octobre à avril, il serait intéressant que cela continue ainsi »*. D'un point de vue plus personnel, Antoine Thibault est très attaché à ce concours puisqu'il est né le jour de l'édition 1995!

**AG**




Renseignements pour le concours: 06 87 85 06 99.

## Le programme

**Au programme vendredi prochain: concours toutes races, vente de reproducteurs et exposition-vente d'agnelles. Prime à l'achat par tirage au sort.**

**Thierry Maréchal, président du comice arnétois, se félicite lui aussi d'un bel engouement dans la filière: sur cette lancée, le rendez-vous d'Arnay est une *« très bonne occasion de se procurer un ou plusieurs reproducteurs de qualité »*.**

Concours national Charollais

# Une vraie razzia

**Sébastien Jeannin, éleveur à Souhey près de Semur-en-Auxois, a raflé plusieurs premiers prix au national Charollais.**

Le concours national Charollais a réuni la bagatelle de 802 animaux les 5 et 6 août à Charolles. Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or participaient à l'évènement (voir palmarès). L'un d'eux s'est particulièrement distingué en la personne de Sébastien Jeannin. L'éleveur du village de Souhey avait fait le déplacement en Saône-et-Loire avec 24 de ses ovins et a remporté cinq prix de section ainsi que le rappel de prix de championnat mâle avec son bélier Chaponneau. Ce reproducteur de trois ans, titré en 2020 au salon de l'agriculture à Paris, avait déjà raflé la mise lors des deux dernières éditions de ce concours.

Ce bélier poursuit son incroyable série (quatre victoires en autant d'épreuves) et pourrait ajouter une ligne supplémentaire à son palmarès lors de sa probable participation au concours d'Arnay-le-Duc, vendredi prochain. Sébastien Jeannin fera également le déplacement ce samedi à Saulieu, avec trois lots de trois agneaux à vendre. Parmi les autres performances de Charolles, le Gaec du moulin de Jonchery, de Diancey, remporte le Challenge génétique, trophée mettant en avant les meilleurs index de la race. Les éleveurs du 21 ayant proposé des animaux en station ont tous vendu leurs ovins.

**AG**




Photo: CamZ Photographie

Le sélectionneur sur le ring, accompagné de son épouse et leur fille.

## Palmarès des Côte-d'oriens

**Agneaux, section B: Sébastien Jeannin (2e), section D: Gaec du moulin de Jonchery (2e). Agneaux de station, section 2: Gaec Gaudry (Marcheseuil, 3e), Philippe Thibault (Jouey, 4e). Mâles antenais, section A: Sébastien Jeannin (1er), Thierry Maréchal (9e), section B: Sébastien Jeannin (1er), section C: Gaec du Moulin de Jonchery (9e), Philippe Thibault (10e). Béliers 30 mois, section A: Sébastien Jeannin (1er), Thierry Maréchal (5e), Gaec du moulin de Jonchery (6e), section B: Sébastien Jeannin (8e), Thierry Maréchal (10e). Béliers adultes, section A: Gaec du moulin de Jonchery (1er), Thierry Maréchal (3e). Agnelles, section B: Sébastien Jeannin (2e), section C: Sébastien Jeannin (1er). Rappel de prix de championnat mâle: Sébastien Jeannin. Challenge génétique: Gaec du moulin de Jonchery (1er).**

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Production ovine

# Les portes d'un nouveau marché

Un partenariat entre le syndicat d'élevage ovin et les mosquées de Chenôve et Is-sur-Tille vient de déboucher sur la vente de 650 agneaux, dans le cadre de la plus grande fête musulmane de l'année.



Des membres du syndicat et des deux mosquées côte-d'oriennes, réunis la semaine dernière à Chenôve.

Un partenariat ovin 100 % local vient de voir le jour en Côte-d'Or, avec la vente de 650 agneaux en direction d'acheteurs de confession musulmane. Les adhérents du syndicat d'élevage ovin sont d'autant plus satisfaits qu'une commande du même type sera reconduite l'an prochain, toujours au moment de l'Aïd-el-Kébir. *« Ce marché supplémentaire est vraiment le bienvenu pour nous, il nous satisfait grandement avec un partenariat gagnant-gagnant entre les deux parties »*, indique Julien Pané, administrateur du syndicat d'élevage ovin, *« environ 25 éleveurs du département ont participé à l'opération. Celle-ci reste ouverte à tous les adhérents et nous recommencerons l'été prochain. L'Aïd-el-Kébir s'est tenu du 19 au 23 juillet : en 2022, ce sera une dizaine de jours plus tôt, comme à chaque fois »*. Les adhérents intéressés ne devront donc pas tarder pour mettre en lutte leurs femelles.

Le jeune éleveur de Dampierre-en-Montagne s'est lui-même chargé de la rédaction des contrats, du cahier des charges et de la mise en place de cette nouvelle contractualisation, en compagnie du président Hubert Mony : *« l'objectif était de proposer un produit français pour cette fête. Les représentants des mosquées de Chenôve et Is-sur-Tille se sont adressés à la Chambre d'agriculture, qui les a ensuite redirigés vers nous. Nos premiers contacts datent du mois d'avril. Un appel a été lancé aux éleveurs de notre syndicat. Nos acheteurs ont visité l'ensemble des fermes qui étaient intéressées. Les animaux désirés ont été sélectionnés : parmi les critères recherchés, les agneaux devaient être âgés de 6 mois, être en bonne santé et peser entre 40 et 50 kg. Tout s'est très bien passé. Un tri des agneaux selon des catégories de poids sera une piste à étudier l'année prochaine pour encore mieux répondre à la demande des familles musulmanes »*.

## Déjà des antécédents

Un système de ramassage d'agneaux a été mis en place pour faciliter la démarche, comme l'explique Julien Pané : *« la plupart des éleveurs étaient en moissons, ce choix pratique s'est imposé avec les services de Luc Andriot, de la société Auburtin basée à Monthelon, près d'Autun. Les agneaux ont été emportés le 19 juillet aux abattoirs d'Is-sur-Tille et Chenôve. Ces deux mosquées travaillaient déjà avec quelques éleveurs côte-d'oriens, les échanges se faisaient alors en direct. Ce marché s'est donc structuré et considérablement développé cette année »*.

Ce nouveau partenariat, qui ne saurait aucunement concurrencer le travail déjà réalisé par les opérateurs de la filière ovine, est amené à se développer davantage : des discussions seront prochainement engagées avec la DDPP pour faire abattre des agneaux à d'autres moments de l'année.

**AG**

Vingeanne

# Les méandres de la colère

Des agriculteurs de Talmay expriment une grande incompréhension devant de futurs travaux relatifs à la Vingeanne, susceptibles selon eux d'accroître le risque d'inondation.




La zone concernée est en zone forestière et à proximité de l'embouchure avec la Saône (copie d'écran de *Google Earth*).

Un dossier qui passe mal. La mairie de Talmay et le syndicat mixte intercommunal Vingeanne-Bèze-Albane (SVBA) prévoient la réhabilitation des méandres de la Vingeanne, situés à proximité de la Saône. Le lit actuel de la rivière sera entièrement rebouché par la même occasion, et c'est ce dernier point que contestent des exploitants agricoles du secteur. *« Pour faire simple, une rivière large et rectiligne va être remplacée par une rivière plus petite et sinueuse, ça ne peut clairement pas passer. Le risque d'inondation sera forcément plus important »*, s'inquiète Yves Asdrubal, l'un des agriculteurs concernés par des terres à proximité des méandres. Le Côte-d'orien, tout comme ses collègues, aurait préféré que le lit soit conservé : *« nous ne sommes pas opposés à la remise en eau des méandres, même si ces derniers avaient été rescindés par nos anciens au XIX^e siècle. Nous souhaitons seulement que la rivière actuelle soit conservée comme chenal de crue, c'est techniquement possible. La surface agricole impactée par des inondations plus fréquentes, plus longues ou plus tardives est d'environ 400 hectares. Des habitations pourraient aussi être concernées »*.

## Manifestation le 8 août

Pour exprimer leur colère et alerter la population, un petit groupe d'agriculteurs a déposé de la paille devant la mairie et le marché de Talmay le dimanche 8 août. Par cette action, les exploitants agricoles espèrent être entendus, comme le précise Yves Asdrubal : *« pendant l'élaboration du projet, il n'y a eu ni concertation ni information des agriculteurs… Aussi et surtout, nous déplorons qu'aucune étude n'ait été réalisée par rapport au risque de crue »*.

Les agriculteurs entendent bien maintenir la pression pour arriver à leur fin. *« Les seules réponses que nous avons à ce jour concernent les populations de barbeaux, ces poissons se plairont davantage dans les méandres, nous a-t-on dit… Pour le reste, nous attendons encore, alors que le début des travaux ne saurait tarder »*, s'étonne Yves Asdrubal, en rappelant qu'un problème de répartition de débit entre la Vingeanne et le Vingeannot est à l'origine de ce projet.

**AG**



Fête du charolais

# Veille de concours à Saulieu

Jean-Jacques et Jean-Charles Lesenfant emmènent leurs bêtes ce vendredi après-midi à Saulieu. L'espace Jean-Bertin accueille demain ses traditionnels concours bovins et ovins.



La semaine dernière au hameau de L'Huis Renaud : les éleveurs exposants en compagnie d'Élise Antoine, vétérinaire à la clinique Auxois-Morvan.

La Fête du charolais, c'est ce samedi 21 août à Saulieu. Comme indiqué dans notre dernière édition, l'évènement se déroule en une seule journée comme en 2020. Les entrées sont réservées aux personnes vaccinées ou munies d'un test PCR négatif. Malgré ces contraintes, Jean-Jacques Lesenfant et son fils Jean-Charles répondront présents comme chaque année. *« C'est une habitude que nous avons prise depuis longtemps, je m'y rends personnellement depuis près de trente ans. Jean-Charles m'accompagne depuis tout jeune, il est en cours d'installation sur la ferme et continuera derrière moi »*, confie le père de famille, ravi à l'idée de faire le court déplacement à Saulieu : *« ne pas tenir ce rendez-vous à cause des restrictions sanitaires aurait été fort dommage, merci aux organisateurs et aux bénévoles de le maintenir. Je ne suis pas vacciné mais s'il faut faire un test, j'en ferai un. De nombreux éleveurs se rencontrent à cette occasion, la Fête du charolais est un rendez-vous très convivial entre amis. Y participer, c'est aussi et surtout un atout commercial »*.

## Tiercé gagnant ?

L'exploitation du hameau de L'Huis Renaud présente trois bovins demain, exactement comme l'an passé : une vache de moins de cinq ans et deux autres de moins de huit ans. Les trois bêtes ont été inspectées avec succès la semaine dernière par les précieux services d'Élise Antoine, vétérinaire à la clinique de Saulieu. Demain, samedi, l'objectif sera bien évidemment de vendre ces animaux gras en tentant d'enregistrer une plus-value sur chaque transaction : *« nous obtenons environ 0,50 euro/kg supplémentaires quand le contexte est favorable, mais cela dépend des animaux et des éditions. Parfois, cela arrive malheureusement, la viande ne se vend pas plus cher qu'en ferme… Cette année, nous sommes tout de même relativement confiants : la viande à l'air de se tenir un peu mieux, même si cela reste à confirmer. Pour les animaux de qualité, il n'y a jamais trop de problèmes à Saulieu. Nous verrons bien : nous ferons le bilan samedi soir »*.

## Une bonne dynamique

Jean-Jacques Lesenfant a déjà réalisé une très belle vente cette année à Moulins-Engilbert, où plus de 300 bêtes étaient réunies au mois de mai : une de ses charolaises âgée de 30 mois et pesant 756 kg avait remporté un prix de section et frôlé le prix d'honneur. Le bovin a été vendu pour la coquette somme de 4 000 euros : un montant inédit pour l'éleveur de 63 ans.

**AG**

Aide de crise

# Indemnisation exceptionnelle à destination des éleveurs bovins viande

Les conséquences économiques de la crise sanitaire ont particulièrement impacté les élevages allaitants. C'est dans ce contexte que le ministère en charge de l'Agriculture a décidé de mettre en place, pour les élevages de bovins allaitants, un dispositif de compensation des préjudices financiers.

La crise économique engendrée par la crise sanitaire a impacté les débouchés de la filière viande bovine issue de troupeaux allaitants, tant en ce qui concerne la viande de jeunes bovins que les animaux sur pieds. Les cotations de la viande de jeunes bovins ont connu une baisse importante sur la période d'avril 2020 à mars 2021 du fait de l'encombrement des marchés, entraînant également une baisse des débouchés et des cotations des mâles maigres en vif (broutards).

Ces fortes baisses des prix de vente des broutards et jeunes bovins ont pesé sur les revenus de l'ensemble des systèmes d'exploitation bovin allaitant (naisseurs spécialisés, naisseurs engraisseurs et engraisseurs spécialisés). Dans ce contexte, le ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de mettre en place, pour les élevages de bovins allaitants, un dispositif de compensation des préjudices financiers induits par les effets de la pandémie de Covid-19.

## 1- Caractéristiques de la mesure

L'aide consiste en la prise en charge d'une partie de la perte économique engendrée par la pandémie en 2020, sur la base d'un forfait par animal vendu au cours de cette période.

• **Enveloppe financière :** une enveloppe maximale de 60 millions d'euros est ouverte pour ce dispositif au niveau national, financée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

• **Critères d'éligibilité du demandeur :** sont éligibles à la mesure de soutien les personnes physiques ou morales :
- constituées en tant qu'exploitant agricole, Gaec, EARL ou autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole
- immatriculées au répertoire Siren de l'Insee par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide et au jour du paiement
- présentant au moins 10 animaux éligibles, (tels que définis au point 1.3 de l'instruction en vigueur)
- étant le dernier propriétaire pendant plus de 120 jours des animaux vendus pour lesquels l'aide est demandée
- étant éligibles à l'aide couplée aux bovins allaitants au titre de la campagne 2020 ou pouvant démontrer un chiffre d'affaires issu de l'atelier bovin viande d'au moins 60 % du chiffre d'affaires total du dernier exercice clos
- justifiant d'un revenu disponible par unité de travail non salarié inférieur à 11 000 euros au titre du dernier exercice clos après le 1er avril 2020.

• **Détermination du montant de l'aide :** une aide forfaitaire de 41 euros par broutard éligible et de 52 euros par jeune bovin éligible est attribuée aux demandeurs éligibles.
- Seuil de la demande d'aide : 410 euros par demandeur et un minimum de 10 animaux éligibles.
- Plafond de la demande d'aide : le revenu disponible de l'année 2020 augmenté de l'aide ne doit pas dépasser le critère d'entrée dans le dispositif fixé à 11 000 euros de revenu disponible / UTANS

## 2- Demander le paiement de l'aide

La demande d'aide est dématérialisée et déposée exclusivement sur le site de FranceAgriMer. Aucun dossier papier ne sera par conséquent pris en compte.
La demande comporte des pièces justificatives à déposer en ligne, dont une attestation rédigée par un comptable pour le critère de revenus. Les exploitants devront se rapprocher de leurs centres de gestions.
Les informations et l'accès à la téléprocédure sont disponibles à l'adresse internet suivante :
https://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crises/Indemnisation-exceptionnelle-des-elevages-de-bovins-allaitants-Covid-19
**Période de dépôt : du 26 juillet 2021 au 15 septembre 2021 à 12 heures Aucun dossier ne pourra être déposé après cette date et heure.**

**Renseignements :** ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr, 03 80 29 44 47, 03 80 29 44 82

**Préfecture de Côte-d'Or**

Sicarev Coop

# Portes ouvertes collectives des éleveurs les 3 et 4 septembre

Sicarev Coop organise le 3 et 4 septembre des portes ouvertes collectives de 24 éleveurs Charolais répartis sur l'Allier, l'Yonne, la Côte d'Or mais aussi dans la Nièvre avec trois participants. Durant l'événement plus de 700 reproducteurs seront proposés à la vente.



Patrick Lagneau participe pour la première fois aux portes ouvertes orchestrées par Sicarev.

**Zoom sur… L'exploitation de Patrick Lagneau**

***« Je me suis installé en 1988, en reprenant la ferme familiale que j'ai ensuite fait évoluer »*, tout en restant à taille humaine comme il aime à le rappeler. À 56 ans, Patrick travaille seul, même si son frère ou son beau-frère lui donne un coup de main de temps à autre. Il dispose de 130 ha, avec 105 vaches charolaises dont 80 % sont inscrites au HBC, il possède également 15 ha de céréales pour l'autoconsommation. Pour sa culture personnelle, Patrick participe souvent à des visites de ferme afin de voir comment travaillent les autres éleveurs.**

*« C'est la première année que je participe aux portes ouvertes organisées par Sicarev. Cela est important de participer pour se faire connaître afin de trouver de nouveaux clients mais aussi pour montrer notre manière de travailler »* explique Patrick Lagneau, éleveur à Moulins-Engilbert.

## Un intérêt grandissant

Si cela fait 11 ans que Sicarev organise ce genre de rencontres, dans la Nièvre, cela fait seulement deux ans que la section dédiée les a mises en place. *« Il faut que les participants soient motivés pour que cela fonctionne. L'an dernier nous avions une seule exploitation nivernaise participante, alors que pour cette édition elles sont trois et au total 24 sur l'ensemble de la coopérative. Nous espérons que d'autres éleveurs adhérents seront intéressés par l'initiative les prochaines années »* souligne Lionel Pellenard, technicien et référent génétique sur la section Éleveur Nivernais. Patrick rappelle que ces portes ouvertes sont collectives : *« Seul, cela est très dur de mettre sur pied une telle rencontre, car il faut avoir les bons outils et le temps de faire la communication »* et pour cela il compte sur le soutien de sa coopérative. Estelle Petit, technicienne, poursuit *« l'accompagnement ne s'arrête pas qu'aux portes ouvertes. Nous sommes là pour aider au mieux les éleveurs dans leurs choix, au regard de la morphologie de leur exploitation »*.

## Tissu vivant

Les portes ouvertes ont de multiples avantages : *« elles sont une belle manière de recréer du lien entre les éleveurs et de faire connaître les exploitations aux jeunes installés, notamment. Les éleveurs ont de moins en moins de temps à consacrer à ces moments relationnels et c'est une belle occasion d'instaurer un rendez-vous »* détaille Patrick Lagneau, avant d'ajouter que c'est aussi un bon moyen de se faire connaître et de montrer les références génétiques.

De son côté, Estelle Petit insiste que *« Sicarev est là pour accompagner ses adhérents au mieux, et la création de portes ouvertes ainsi que le programme UCC sont des clefs pour les aider »*. Lionel Pellenard développe : *« Cela leur offre une meilleure valorisation de leur production et fait la promotion des critères de sélection en matière de génétique via la présentation d'un catalogue des index sur les bêtes proposées à la vente »*.

## Un grand panel

*« Il y en a pour tous les goûts en matière d'index génétique, mais on distingue que le gène sans cornes ou encore les facilités de vêlages sont très recherchés, en plus de la race »* précise Lionel Pellenard. Pour Patrick Lagneau, les critères sont : *« la race, le grain de viande et le développement »*.

Si la génétique trouve de plus en plus d'adeptes parmi les éleveurs, Patrick insiste : *« c'est un outil très utile pour obtenir de belles bêtes, mais cela doit être une passion »*. Patrick espère que ces portes ouvertes seront un succès, et rajoute : *« Je suis heureux d'accueillir les visiteurs, je prévois de mettre les bêtes à présenter à proximité des bâtiments de la ferme. Je vais aussi proposer un verre de l'amitié »*.

Le rendez-vous est donc donné, les 3 et 4 septembre, pour la Nièvre, chez Patrick Lagneau à Moulins-Engilbert, Guy Perrin à Saint-Léger-de-Fougeret et au Gaec Fils Compot J-P à Beaumont-Sardolles.

CHLOÉ MONGET

## Les participants

**Pour plus de renseignements sur l'intégralité des exploitations participantes, contacter :**

- **Section Auxois Morvan : 03 80 90 82 82**
- **Section Éleveurs Nivernais : 03 86 58 39 39**
- **Section Charolais Horizon : 03 85 81 78 78**
- **Section Covido Bovicoop : 04 73 33 49 20**
- **Section Actis : 04 77 70 29 75**

## ► Formations

**14/09 à Nevers** Mieux communiquer sur mon métier avec le grand public
Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

**17/09 à Tannay ou le 23/09 à Saint-Pierre le Moutier** Préparer sa cessation d'activités
Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

**24/09 à Nevers** Gérer et être acteur de sa Cuma
Formation destinée aux nouveaux administrateurs de Cuma afin d'avoir les clés pour gérer leur groupe.
Contact : bourgogne.58@cuma.fr

## ► Agenda

**18/09** Un samedi à la ferme à Gimouille
À partir de 10 h 00, la ferme Cadiot accueille une journée de rencontre. Au programme les visiteurs pourront découvrir le matériel agricole, échanger avec les exploitants, gambader sur le marché de producteur (de 14 h à 18 h), voir une démonstration de chien de troupeau ainsi que se renseigner sur les formations et les métiers agricoles.
Renseignements : 03 86 93 40 37.

**Responsable exploitation agricole H/F**

**Lieu de travail : secteur Moulins (03)**

**Poste :** Exploitation grandes cultures et légumes (carottes…) d'un seul tenant 100% irriguée, nous recherchons notre Responsable d'exploitation. Directement rattaché(e) aux directeurs d'exploitation et au chef de culture vous coordonnez l'activité de culture de céréales et de légumes de la préparation des sols à la récolte.

Vous êtes autonome et rigoureux(se), vous maitrisez la conduite des équipements agricoles ainsi que l'outil informatique et les nouvelles technologie (GPS). Vous savez organiser vos semaines en fonction des chantiers à réaliser, et la prise d'initiative ne vous fait pas peur. Un logement pouvant accueillir une famille pourra vous être mis à disposition.
Permis B + véhicule obligatoire

**Contrat : CDI temps plein 39h**

Rémunération : en fonction du profil
Prise de poste : courant Août 2021

Envoi CV + lettre motivation scea.recrutement@gmail.com
Plus d'informations : 04 73 62 66 63

INVITATION PORTES OUVERTES
ELEVAGE BOVIN CHAROLAIS



**Laetitia et Benoit LAMARRE**
Creusevaux
71540 RECLESNE
*(à 15 min d'Autun)*

**Les vendredi 27 & samedi 28 Août 2021**

Benoit Lamarre ou Simon Genetic
Catalogue sur demande au 06.86.77.59.38
ou par mail : benoitlamarre@orange.fr

PHILICOT

Mobilisation autour des prix du broutard

# Une situation intenable

Dans une lettre adressée au Médiateur de la coopération agricole (Gilles Vanackere), Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre, expose la baisse du prix du broutard U (400-450 kg) ; une situation intenable.



*« Pour finir les animaux, il faut que la contractualisation se mette en place. Cela serait possible si l'éleveur savait où il va grâce à un prix garanti. De cette manière il pourrait s'engager à engraisser, ou non, en fonction des modalités du contrat. Pour rappel, un contrat est établi avec un nombre d'animaux, un prix, une période et des critères de qualité. Tout cela permettrait d'aller jusqu'au bout de la production et d'en tirer un maximum »* insiste Romaric Gobillot.

*« Cela fait un an qu'il y a eu des réunions pour la mise en place d'une feuille de route pour améliorer la tarification du broutard. Mais, rien n'a changé. Aujourd'hui, la situation est alarmante avec un broutard U qui s'est vendu 2,57 euros du kg au marché au cadran de Moulins-Engilbert le 20 juillet dernier (contre 2,65 euros en 2020) »*, met en lumière Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre, dans son courrier adressé à Gilles Vanackere, Médiateur de la coopération agricole.

## De cause à effet

*« Cette situation fragilise la filière. Certains éleveurs repartent des marchés sans avoir rien vendu, car le prix n'est pas au rendez-vous, alors que normalement, en cette période, il n'y a pas beaucoup de broutard et on pourrait s'attendre à avoir une tarification correcte pour des broutards bien formés »* développe Romaric Gobillot. *« Il faut que nous revoyions le système, cela est indéniable, mais l'État doit aussi jouer son rôle en proposant des solutions pérennes car pour le moment cela n'est pas le cas. En plus, ce manque de rentabilité engendre un non-renouvellement des éleveurs. En effet, souvent lorsqu'une exploitation est cédée, la surface est reprise mais le cheptel est soit réduit, soit vendu dans sa totalité… c'est une situation très inquiétante pour une filière qui a un rôle central dans la Nièvre que ce soit économiquement ou socialement parlant. L'inaction du gouvernement face à cela dénote un abandon de la production agricole nivernaise, purement et simplement ».*

Romaric Gobillot insiste aussi : *« L'aide financière de 60 millions d'euros débloquée par l'État, ne règle rien du tout. S'il n'avance rien d'autre, nous allons devoir trouver des solutions pour revaloriser ces mâles avec des nouveaux marchés et, pourquoi pas, en veaux de lait ou en bœufs afin que les éleveurs puissent vivre de leur métier pour ne pas disparaître ».* Il conclut : *« nous attendons une réponse constructive de la part de l'État, face à cette crise déjà présente depuis de nombreuses années et qui ne fait que s'accentuer. Il est indispensable de garder de la valeur sur le territoire pour garantir un approvisionnement régulier des abattoirs ».*

CHLOÉ MONGET

### Une situation nationale au diapason

**Emmanuel Bernard, président de la FDSEA de la Nièvre constate que : *« L'activité continue mais le fonctionnement avec l'Italie – principal acheteur des broutards – n'est pas normal. En effet, suite à une enquête, nous savons désormais que les prix sont fixés par les acheteurs italiens lorsque les bêtes sont déjà chez eux. Ce système est aberrant et surtout ne réussit plus du tout aux éleveurs français ; cela ne peut plus durer. Il faut revoir le système commercial avec l'Italie dans sa totalité.***

***Il faut également rappeler qu'un tiers des animaux qui partent en Italie sont des femelles, or, elles se vendent facilement sur le marché français. Il faut se focaliser sur le prix allant avec une certaine qualité et non plus sur le volume. Il est nécessaire de prospecter afin de trouver d'autres marchés, comme la Méditerranée par exemple. Certes cela ne pourra pas remplacer l'Italie, mais permettra de souffler un peu. Enfin, des alternatives ou d'autres formules sont à étudier pour vendre plus cher, car de toute manière le coût de production, lui, reste le même et n'est pas en dessous de 3,26 euros*. Et, j'ai confiance dans les capacités d'adaptation des éleveurs pour y parvenir.***

***Enfin, de son côté, l'État a sa part de responsabilité. En donnant une aide financière qui ne couvre pas les pertes (et donc n'est pas une solution) montre son impuissance face à la situation. Aujourd'hui, tout augmente (ferraille, bois, etc.) mais le broutard, non. De ce fait, la filière tout entière est danger si rien n'est fait par les Pouvoirs publics.***

***Obtenir un point de levage est primordial, je pense notamment à l'orchestration d'une pénurie afin de créer une juste rémunération. Il faut trouver de la valeur pour se sortir de ce contexte intenable ».***

* Voir infographie FNB « Cotations françaises maigre » dans la p. 21 de Terres de Bourgogne n° 1641.

## En bref

### Assemblée générale Le Drive fermier 58

Le 14 juin dernier avait lieu l'assemblée générale du Drive fermier 58. Ainsi un point sur l'activité a été fait, et, depuis son lancement près de 90 % des produits sont issus des fermes nivernaises (fruits, légumes, charcuterie, produits laitiers, etc.) avec une distribution des paniers sur 4 points de retrait (Nevers, Saint-Benin-d'Azy, Azy-le-Vif, le domaine du Grand Bois, en période de vacances). Le bilan financier pour les produits (vente / Ca) est de 115 858,57 euros pour 46 jeudis. Pour les producteurs souhaitant adhérer au Drive, le système reste identique avec une adhésion annuelle (10 euros), soumise à 3 taux : 20 % pour les producteurs participants à moins de 12 distributions / an, 15 % pour ceux prenant part à plus de distributions / an et 10 % pour les membres du bureau participants aux distributions et / ou assurant la comptabilité, la maintenance du site internet ou encore les distributions de panier sur les points de retrait. De son côté, le bureau a été renouvelé (Amélie Vincent : président ; Julie Cadiot : vice-présidente ; Emmanuel Brossard et Valérie Laporte : trésoriers ; Caroline Ancher et Amandine Bizouarne : secrétaire et secrétaire adjointe) avec l'arrivée, en plus, de Christine Maillault. Pour la suite, des projets ont été abordés, comme la mise en place de casiers automatiques sur l'agglomération de Nevers – un devis sur ces casiers est d'ailleurs en cours de réalisation - avec pour objectif de toucher une nouvelle clientèle, car la plage horaire du Drive se limite pour le moment au jeudi. Le déploiement d'autres points de retraits a aussi été évoqué.



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

## Agenda

**20/08 Balade des oiseaux à Varennes-Vauzelles**
Le 20 août, l'Étang du Niffonds accueille l'Ensemble Artifices (violon et flûtes) pour un concert-promenade qui fera le lien avec les bruits alentour. Contact : 03 86 71 61 71 ou mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

**28/08 Nuit de la chauve-souris à Chatenay-Saint-Imbert ou Saut de Gouloux**
De 20 heures à 22 heures au Bouchet ou de 21 heures à 23 heures au Saut de Gouloux, deux soirées découverte et observation de la chauve-souris sont proposées à l'occasion de la nuit internationale qui lui est dédiée. Réservation : 04 70 66 48 25 ou adater@adater.org (pour le Bouchet) ; 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org (pour Saut de Gouloux).

**16/09 Rénove ta prairie**
La fédération des Cuma en partenariat avec la Chambre d'agriculture organise un après-midi sur le thème de la rénovation des prairies, avec pour objectifs de comprendre pourquoi la prairie se dégrade et comment bien la réimplanter avec des démonstrations de différents types de semoirs. Lieu de la rencontre : Croix de Chaligny, proche de Château-Chinon. Contact : 03 86 93 40 29 ou bourgogne.58@cuma.fr

**Jusqu'au 25/09 It's Wine Time**
L'Étang du Niffonds accueille l'Ensem pour la 3ème édition du It's Wine Time. À cette occasion, les appellations de Sancerre, Pouilly et Coteaux du Giennois proposent des balades-dégustations chaque semaine du jeudi au samedi à 18 h 30. Tarifs : plein tarif 12 € - tarif réduit (Wine Pass) 9 € - gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.
Informations pour la Nièvre : La Tour du Pouilly-Fumé : 03 86 24 04 70 ou Office de Tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 28 11 85.

Chambre d'agriculture

# Diversification : un service pour les exploitants

Nombreux sont les pôles qui composent la Chambre d'agriculture de la Nièvre dont le service diversification. Avec si un vaste rayon d'action, un coup de projecteur s'imposait.

« *La diversification est porteuse de sens* » souligne Christelle Martin, responsable du pôle diversification, Formation et accompagnement humain (intégré au service Économie Entreprise de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) avant d'ajouter : « *nos missions sont multiples, mais c'est l'humain et son développement qui est au centre de notre expertise ; trouver un système agricole en adéquation avec les projets des exploitants est indispensable* ».

## Accompagnement sans faille

Afin d'être au plus près des enjeux actuels, le service propose un accompagnement individuel des agriculteurs pour les aider à mener à bien des projets spécifiques avec ou sans les aides de l'État. Dans ce cadre, un accompagnement personnalisé leur est proposé grâce au Point Accueil Installation (PAI) ou encore par l'établissement d'un plan de formations individualisé notamment sur les circuits courts comme sur l'hygiène, voire sur l'approvisionnement de la restauration collective. Pour y voir plus clair dans leur dessein, les exploitants peuvent aussi faire appel au service diversification pour les études de marché et/ou de faisabilité ainsi que pour le calcul du prix d'équilibre pour ceux étant déjà installés ou en cours d'établissement en circuits courts. Les maraîchers quant à eux, peuvent contacter le service pour un accompagnement technique suivi par Judith Nagopae (contact Tél. : 06 85 04 15 03). Les filières de productions non dominantes ne sont pas mises de côté puisque le pôle est compétent pour les aider. Les démarches administratives peuvent être également réalisées main dans la main avec le service, pour les demandes d'aides (plan de relance, PCAE, CPI) ou les demandes d'agréments sanitaires, puisqu'il est en relation direct avec les services de la DDCSPP. Outre ces accompagnements individuels, le pôle diversification s'attache au collectif avec un soutien pour la création d'atelier de transformation ou encore de point de vente commun comme celui du Drive Fermier de la Nièvre en avril 2020.

## Faire rayonner les productions

Si les filières agricoles sont nombreuses, le service diversification ne fait pas de distinction pour les faire connaître. Ainsi des actions sont déployées comme la promotion du réseau Bienvenue à la ferme qui compte déjà 36 adhérents en vente directe et/ou qui offre une prestation à la ferme (gîte, accueil de camping-car, ferme auberge, etc.) ou encore J'veux du local 58, le Concours Général Agricole et la participation à différents événements à l'image d'Essayez la Nièvre en juillet 2021.

## Un service humain

Le pôle diversification a donc un large champ d'action. Et, pour le piloter, trois personnes sont présentes et toujours en transversalité avec leurs collègues plus spécialisés selon les filières. En plus de Christelle, qui s'occupe du pilotage global, du management transversal des relations partenaires ou encore de la gestion financière, le service est composé de Clémence Guillaumet, conseillère en diversification, circuits courts et atelier de transformation (avec un accompagnement individuel et collectif auprès des agriculteurs et des collectivités) ainsi que d'Amaury Fichot, qui y participe en réalisant des études de marchés et de faisabilité, toujours en lien avec d'autres experts. Trois personnalités différentes, qui sont présentes pour soutenir, accompagner, conseiller et aider les agriculteurs. Si tous espèrent que la Chambre d'agriculture conforte sa position de référente sur le domaine des circuits courts dans la Nièvre, ils se disent également ravis de voir que les demandes affluent de plus en plus dans leur service.

CHLOÉ MONGET



Clémence, Amaury et Christelle s'occupent du service diversification de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

## Christelle Martin, 52 ans

**Avec un diplôme d'ingénieure agricole (aménagement et développement rural à l'Énita de Clermont-Ferrand) en poche, elle intègre le service de formation au Legta de Château-Chinon durant 7 ans. Puis, elle opte pour la Chambre d'Agriculture « *J'ai 22 ans d'expérience ici, dont 20 ans en pilotage des actions installation - transmission. Aujourd'hui, je suis responsable du pôle Formation et Diversification depuis bientôt 2 ans. La diversification, le développement des circuits courts et de l'alimentation de proximité est un des enjeux de l'avenir de l'agriculture. Il y a une forte attente sociétale en ce sens* ». Elle poursuit : « *Ce qui me plaît dans mon travail c'est le pilotage de projets de développement, le management, le travail en équipe au niveau départemental et régional, la relation avec les agriculteurs et les partenaires de la Chambre d'agriculture. Mon métier apporte une grande richesse au niveau relationnel* ». Pour elle, l'avantage des agriculteurs à faire appel au service est : « *la capacité de la Chambre d'agriculture de la Nièvre à aborder un projet de manière globale grâce à la multicompétences du réseau de conseillers (accueil et orientation du porteur de projet d'installation en diversification, proposition de formations, étude technico-économique, étude de marché, information réglementaire, appui administratif pour des dossiers de financement, accompagnement des projets collectifs d'agriculteurs)* ».
Contact : 03 86 93 40 35 / 06 83 71 49 21 ou christelle.martin@nievre.chambagri.fr**

## Clémence Guillaumet, 29 ans

**Avec une formation en agronomie et agroalimentaire, Clémence est arrivée à la Chambre d'Agriculture en 2017 comme conseillère diversification. « *J'affectionne particulièrement le contact avec les producteurs car il y a un lien de proximité. C'est aussi très agréable de voir qu'ils sont reconnaissants lorsqu'ils ont trouvé l'aide qu'ils cherchaient auprès de nous. C'est une sorte de légitimation de notre travail, notamment sur les circuits courts* ». Entre le terrain et le bureau, elle œuvre en ce moment sur divers sujets : la création d'un atelier de transformation et de découpe de Viande à Saint-Benin-d'Azy, divers accompagnements individuels (mûrissements de projets, ébauches de plans d'atelier en lien avec les services de la DDCSPP, constitution de dossiers d'agrément CEO (centre d'emballage d'œufs) et atelier de découpe de viande, aide à la constitution des dossiers d'aide comme PAIR ou PCAE), l'ouverture du site J'veux du local 58 aux artisans travaillant avec des producteurs locaux, la formation pour les agriculteurs (fruits / légumes, hygiène, chevaux), l'organisation de marchés de producteurs, l'animation (réseau Bienvenue à la Ferme, du groupe de travail entre producteurs et GMS, etc. ), l'accompagnement des communautés de communes / mairie pour des projets sur les circuits courts comme des marchés, une légumerie ou encore un magasin. Elle participe également à l'organisation de l'événement « *un samedi à la ferme* » pour le village circuits courts du samedi 18 septembre prochain. Enfin elle effectue une veille globale et réglementaire, suivi de l'actualité Covid et transmission de données ; mise à jour des fiches diversifiées BFC…
Contact : 03 86 93 40 20 ou 06 47 86 89 21 ou clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr**

## Amaury Fichot, 30 ans

**Diplômé ingénieur agronome à VetAgro Sup Clermont-Ferrand, Amaury se dit : « *ne pas faire partie complètement de ce service. J'y participe pour les études de marché principalement, et sur plusieurs points économiques en lien (prix d'équilibre, formation…). Je suis dans le service économie entreprise depuis 2019, et je réalise des études de marché depuis fin 2019* ». Malgré tout, il travaille sur ces thématiques : « *par intérêt pour le sujet, même en tant que citoyen/consommateur. La question de l'alimentation, et notamment locale, a une importance à mes yeux. Et dans mon passé de conseiller grandes cultures, j'étais souvent à la recherche de solutions de développement et d'améliorations des exploitations. Et cela se dirigeait souvent vers des thématiques de diversification (huiles, farines, légumes de plein champs…). J'ai toujours gardé cet attrait* » avant d'ajouter : « *Globalement, j'aime les chiffres. Représenter de manière chiffrée un projet qui n'est au départ qu'une idée* ». Il rappelle toutefois que « *l'étude de marché, ce n'est pas vous dire combien vous allez vendre, mais c'est mettre les pieds et les mains dans son projet et décrypter au fur et à mesure les éléments qui pourront en faire une réussite (potentiel client, communication, prix…). C'est un point de démarrage à tout projet, avant toute autre projection économique, afin de « baliser » le chemin* ». Actuellement, Amaury se charge de diverses études de marchés (installation de porteurs de projets sur diverses thématiques : fromages de chèvre, de brebis, vente directe de bœuf ou d'agneau). Et la création de 2 points de vente collectif (Saint-Benin et Clamecy) avec transformation de viande locale. « *Je suis aussi en charge de faire une campagne économique de bilan sur 2021 pour les cultures, à la rentrée* ». En ce qui concerne les installations, Amaury explique avoir plusieurs dossiers en cours, mais ne peut s'étendre sur le sujet, le tout étant confidentiel.
Contact : 06 30 74 94 01**

Cultures

# Les semis de colza ont démarré

Depuis début août, les cultivateurs icaunais ont commencé à semer l'emblématique graine de notre région. Cet été, les pluies ayant été plus qu'abondantes, il a été facile de choisir la date d'implantation.

C'est une course contre la montre entre la croissance du colza et ses ravageurs d'automne qui a commencé. Il est fortement préconisé par les agronomes d'allonger le cycle du colza pour atteindre l'objectif de quatre feuilles à chaque pied d'ici le 20 septembre. En effet, plus le colza est développé et suffisamment robuste, plus il sera armé pour faire face aux attaques des insectes.

## Des semis dès le début août

Les produits de traitement étant devenus insuffisants, voire résistants aux insectes, la filière recommande de compléter grâce à des leviers agronomiques pour obtenir des plantes plus fortes et plus tôt. *« Ainsi, lorsque les premiers insectes apparaîtront fin septembre, celles-ci seront déjà suffisamment développées pour contrer les attaques des altises, des charançons et autres parasites qui mordent et pondent des larves infestant le colza dans son intégralité »* explique Marie-Agnès Loiseau, responsable des équipes grandes cultures à la Chambre d'agriculture d'Auxerre. *« Aussi, il convient d'apporter une bonne nourriture à la plante pour qu'elle puisse se défendre des attaques. Grâce à une alimentation en minéraux et en matières organiques, elle grandira plus rapidement »* poursuit Marie-Agnès.

## Une meilleure récolte 2021

*« La réussite de la saison en colza a dépassé les deux précédentes. Nous avons répertorié des parcelles encore bien touchées par les intempéries dont les rendements sont à zéro et d'autres dont les récoltes n'ont pas encore été réalisées. D'après les retours d'enquête sur les récoltes que nous avons pu analyser, certains champs ont atteint des rendements de 44 q/ha avec une moyenne d'ensemble de 28 q/ha. Une nette amélioration par rapport à l'année 2020 dont les rendements se situaient plutôt entre 17 et 18 q/ha en secteur plateau »* conclut la spécialiste des grandes cultures.

L'exposition des terrains, la nature des sols, les techniques d'implantation ainsi que la gestion des insectes d'automne ou des adventices sont autant de problématiques qui impactent la date de début des semis de colza. *« En 2021, les récoltes ont représenté seulement 10 % des moissons de 2018. Les traitements contre les insectes sont souvent devenus inefficaces et les cultivateurs hésitent à planter ce type de céréales au rendement aujourd'hui incertain »* comme nous l'indique Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne.

FLORENCE CAMPENON


Premières pousses des colzas semés en ce début août sur les collines d'Auxerre.

## Agenda

### 20 Événements Tous les VINgt du mois

Rendez-vous à l'Auxerroise de 18 à 22 heures afin de découvrir les vins du domaine Florent Lesprit de Maligny ainsi que les bières brassées sur le site. Cet événement mensuel a pour objectif de mettre à l'honneur des bars / restaurants et des vignerons locaux. Il existe depuis octobre 2017 et comptait avant le Covid entre 200 et 250 participants par soirée. Les vins du domaine à l'honneur sont proposés à un tarif *« happy hour »*. C'est également l'occasion de rencontrer la Jeune chambre économique d'Auxerre. Contact : Laurianne Bellier, directrice du projet au 06 81 80 36 45.

### 25/08 Assemblée générale extraordinaire Sodetaf/Asylra

Régis Pierron, actuel président de la Sodetaf et de la partie Savencia de l'Asylra annoncera son départ après 8 années à la gestion de ces deux structures. Les adhérents sont invités à participer à cette assemblée générale pour renouveler les élus et ainsi assurer la continuité de la structure dont la mission est de faciliter la vie des éleveurs depuis 1974. Elle compte aujourd'hui 130 producteurs adhérents. La Sodetaf est une alliée du quotidien des éleveurs laitiers, elle assure la mise en place et la maintenance du froid à la ferme grâce à un technicien et à un système de location des tanks.
Restaurant le Marais à Appoigny à partir de 13 h 30.

### 27/08 Marché à la ferme de la Maiterie à Villiers-sur-Tholon

C'est devenu une tradition, chaque dernier vendredi du mois, entre mars et octobre, la famille Boname organise un marché à la ferme avec une vingtaine de producteurs locaux : foie gras, volaille, viande de bœuf, truite, escargots, fromages, glaces, pâtisseries, légumes, vins, bières et même quelques spécialités malgaches. Les producteurs et artisans viennent partager leur métier passion avec les visiteurs. Un panier garni est à gagner par tirage au sort chaque vendredi. Ouverture des portes de 16 heures à 20 heures.

### 07/09 Formation à l'utilisation du Tesa

Une matinée pour apprendre à faire fonctionner et à maîtriser le Tesa avec la nouvelle CCN est organisée dans la salle du BIVB à Chablis. Pour ceux qui préfèrent sous-traiter cette opération incluant la DPAE (déclaration préalable d'embauche), les bulletins de salaire et les documents de fin de contrat (certificat de travail, attestation Pôle Emploi, solde de tout compte et portabilité de la prévoyance), la FDSEA est là pour vous aider.
Contact : 03 86 49 48 10 ou par e-mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

Viticulture

# Une dérogation pour le traitement du mildiou

Une excellente nouvelle pour les viticulteurs de l'Yonne en proie à cette maladie qui détériore la vigne.

L'arrêté est tombé au Journal officiel du 8 août dernier. Un texte qui autorise les viticulteurs à dépasser provisoirement la quantité de produits à base de cuivre pour lutter contre le mildiou de la vigne. « Une pluviométrie trop importante cette année a provoqué le développement du champignon cryptogamique sur les feuilles. Une tache d'huile apparaît sur le recto et des spores blanches sur le verso » explique Denis Pommier, viticulteur à Poinchy. En culture biologique depuis 2013, il produit des vins d'appellation Chablis et du bourgogne rouge. Cette dérogation concerne les viticulteurs qui ont utilisé un produit AMM limité à 4 kg de cuivre par hectare. Pour une saison avec une pluviométrie normale, deux à trois kilogrammes sont d'ordinaire suffisants même s'il est possible d'augmenter les doses, à condition de lisser les quantités sur sept ans. Les viticulteurs ont été surpris par la limitation à 4 kg maximum pour l'année. C'est pourquoi cette dérogation est aujourd'hui la bienvenue, car une augmentation de 1 kg/ha va contribuer à mieux protéger la vigne contre le mildiou.



Installation

# Valentin Paulvé, un jeune agriculteur à Venoy

Il représente la quatrième génération de la famille à vouloir vivre de la culture, de l'élevage et de la viticulture. Installé officiellement depuis mai dernier, il réalise son rêve d'enfant, devenir agriculteur.



Valentin Paulvé, producteur de vins de Bourgogne et de Chablis.

À 23 ans, Valentin s'est lancé un joli défi : reprendre l'exploitation familiale sur laquelle il a grandi. Et pour voler de ses propres ailes, il a choisi d'acquérir des terres voisines en plus de celles de ses parents pour les regrouper et agrandir le domaine. Ce sont au total 300 hectares qu'il va cultiver dont 8 de vignes et 50 de prairie pour élever ses charolaises. Il pourra toujours compter sur sa famille, les premiers temps, pour lui donner la main et le guider.

## Des premières moissons décevantes

*« Par rapport au potentiel que nous avions estimé, nous sommes un peu déçus. Même si la qualité a été correcte sans être exceptionnelle et les protéines variables d'une parcelle à l'autre, il nous a manqué du PS »* analyse le jeune agriculteur. Sur ses terres, il cultive blé, colza, orge, féveroles, pois et sorgho. *« Les changements environnementaux et climatiques nous incitent à tester et à trouver des cultures sans désherbage et limitées en consommation d'eau »* poursuit-il. Son exploitation étant dispersée entre Bleigny-le-Carreau, Auxerre, Augy, Venoy et Montalery, les rendements entre les récoltes peuvent être un peu différents. Les vignes, quant à elles, sont situées sur la commune de Venoy pour les Bourgogne blancs, rosés et rouges, puis à Beine pour le petit chablis.

## Persévérance et détermination

Valentin l'avoue : *« Cela fait un peu peur de s'installer dans un contexte aussi compliqué, mais je me dis que les pays ont tous besoin de l'agriculture pour nourrir les populations alors nous avons l'obligation d'exister »*. Une formation agricole en poche après des études au lycée de la Brosse à Auxerre, des conseils pris auprès de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de son comptable pour établir un prévisionnel sur cinq ans à présenter aux banques, et l'affaire était lancée. Un avantage cependant, non négligeable, est celui de pouvoir compter sur ses parents. Chacun a son rôle bien déterminé : le papa s'occupe des vaches, la maman de la vinification et de la commercialisation des vins et Valentin gère les cultures, même si tous sont polyvalents en cas de besoin.

## Les aides à l'installation

L'agriculteur a pu bénéficier d'une DJA (dotation jeune agriculteur) à hauteur de 10 % du montant qu'il a emprunté. *« C'est un fonds de trésorerie utile lorsque l'on débute. 80 % de l'aide est perçue entre trois et six mois après l'installation et les 20 % restants ne sont versés que si les modalités du contrat sont réputées remplies. C'est une sorte d'engagement sur le projet que j'ai présenté. Si celui-ci n'est pas respecté, l'administration pourra annuler le solde des 20 % dus »* explique Valentin. En espérant évidemment que l'avenir lui offrira ce qu'il a envisagé comme développement pour son entreprise.

**Florence Campenon**



Valentin Paulvé, jeune agriculteur, est installé depuis mai 2021 à Venoy.



Saint-Privé

# La ferme des Grenouillettes au cœur de la Puisaye

**C'est tout près de Mézilles et de Saint-Fageau que Géraldine Blanc et Anthony Rapin ont posé leurs valises voilà 6 ans. Un grand domaine sur lequel ils ont créé une ferme pédagogique, un élevage de chèvres et des gîtes à louer.**

L'occasion s'est offerte à eux à un moment crucial. La ferme où travaillait Géraldine avec les anciens propriétaires, brasseurs, était en vente alors qu'elle et son compagnon cherchaient un endroit plus vaste pour agrandir leur élevage caprin en pleine nature. Anthony, salarié à l'époque, s'est aujourd'hui investi complètement dans ce projet familial qui ne cesse de se développer.

## Des fromages dans leur garage

Les chèvres, c'est une idée de Géraldine, un rêve d'enfance. « On commence par une, puis deux et aujourd'hui, nous en avons 52. Le cheptel grandissant, nous avons dû nous professionnaliser. Au début, je fabriquais les fromages dans mon garage. Ensuite, nous avons acquis une table d'égouttage et une chambre froide » se souvient-elle. Une chèvre produit environ 2 litres de lait par jour (une traite le matin et une le soir de mars à novembre et une traite par jour de novembre à Noël) pendant huit mois et demi. 100 % du lait est transformé en fromages blancs, fromages demi-secs et secs, bûches, bouchons apéritifs nature ou aromatisés, fromages à tartiner de 9 parfums différents. 0,7 litre de lait est nécessaire pour la fabrication d'un fromage, entre 100 et 200 sont produits et affinés sur place chaque jour.

## Un paradis pour les enfants

Ceux-ci sont invités à traire les chèvres et à goûter le lait frais lors de la traite à partir de 17 heures D'autres animaux les attendent sur l'exploitation comme les chevreaux de quelques semaines, les cochons, les moutons, les vaches, les poules, les canards, les pintades, les dindes ou encore les lapins. Accompagnés d'un animateur spécialisé, ils peuvent participer, sur place, à différentes activités comme la transformation du lait en fromage, la fabrication de vitraux, le feutrage de la laine… La ferme des Grenouillettes accueille des classes vertes et des colonies de vacances en pension complète (jusqu'à 1 000 enfants par an). Elle possède 8 dortoirs avec salle de bains pour loger 34 enfants, une grande salle de réception et une cuisine professionnelle. Les adultes sont aussi les bienvenus aux gîtes pour des vacances reposantes au grand air.




Géraldine Blanc et Anthony Rapin, propriétaires de la Ferme des Grenouillettes à Saint-Privé.

## Des projets à l'infini

Sur les 28 hectares de prés, certains servent à préparer le foin pour nourrir les animaux, d'autres accueillent des vaches de race limousine élevées pour la viande de leurs veaux et une vache normande qui vient d'arriver dans le but de fabriquer du beurre et des fromages. Les Grenouillettes participent actuellement à un projet de bâtiment photovoltaïque entrepris par Irisolaris. Celui-ci sera bientôt construit à Saint-Privé, il abritera 25 brebis et près d'une centaine de moutons. Les agriculteurs volontaires sont associés à ce projet qui permet de produire de l'électricité verte. Très enthousiastes pour la culture raisonnée qu'ils ont mise en pratique dans leurs différents savoir-faire, Géraldine et Anthony, ont commandé un bâtiment photovoltaïque de 45 x 17 m qui verra bientôt le jour sur le site de la ferme, pour stocker le fourrage.

## Construire une brasserie d'ici cinq ans

La bière, qui n'est pour l'instant pas brassée sur place, mais qu'ils commercialisent avec leur propre recette sous le nom de *« La Cabri'Nette »*, sera bientôt l'objet d'un autre projet d'envergure avec l'acquisition de tout le matériel indispensable à la fabrication. *« L'ancien propriétaire des Grenouillettes était connu pour être brasseur. Et devant la demande de la clientèle, nous avons cherché à produire une bière à façon avec notre propre recette et notre nom. Grâce à notre brasseur basé à Sens, nous avons mis au point plusieurs saveurs : blanche, blonde, ambrée et brune. Nous envisageons maintenant d'installer une microbrasserie artisanale sur l'exploitation pour maîtriser la production et pour développer notre gamme vers des nectars fruités à la cerise ou à la framboise, par exemple »* explique Anthony.

**Florence Campenon**

Accueil à la ferme : Boutique ouverte tous les jours de 17 à 20 heures. Traite à partir de 17 heures. Location de gîtes au week-end ou à la semaine. Classes vertes et colonies de vacances.



Traite des chèvres, une quinzaine par plateau.



Les bières « La Cabri'Nette », quatre saveurs, de la blanche à la brune.

Jeudi 26 août de 10h30 à 15h00
démonstration DÉCHAUMAGE
Chez M. BIGOT
À VULAINES (10)
ITINÉRAIRE FLÉCHÉ
RESTAURATION LE MIDI



ALLROUNDER FLATLINE,
Une solution au scalpage intégral



VECTOR,
Déchaumage superficiel et ameublissement en profondeur

+ d'autres déchaumeurs à découvrir au travail

KÖCKERLING

Nouvel acteur sur le secteur

SPAI Solutions pour l'agriculture & l'industrie

CONDITIONS MORTE-SAISON
sur les pièces d'usure
KÖCKERLING

B. KALLENKOOT 06 81 82 64 46

Présent à INNOVAGRI, stand Köckerling

Fin de l'élevage dans les pays développés

# L'arbre qui cache la forêt ?

Dans notre édition du 16 avril, Vincent Chaplot se rendait en mission au Brésil. Cet agriculteur basé à Époisses (21), directeur de recherche à l'IRD, est aujourd'hui de retour et partage avec nous une nouvelle réflexion.



Vincent Chaplot, habitant d'Époisses, en Côte d'Or, et exploitant à l'Isle-sur-Serein dans l'Yonne, s'est rendu au Brésil durant un mois pour travailler sur la thématique des zones humides. De retour de sa mission, le directeur de recherche à l'IRD, partage sa vision sur l'avenir de l'élevage.

« *L'élevage disparaîtra très probablement dans les pays développés dans les décennies, voire les années qui viennent* », assure Vincent Chaplot, « *la raison n'est pas son impact négatif supposé sur l'environnement (consommation d'eau et émission de gaz à effet de serre), la maltraitance animale, la baisse de la consommation de viande ou l'émergence des steaks de synthèse mais bien la croissance vertigineuse de la production dans des pays jeunes comme le Brésil, ce qui met à genoux les filières aussi bien aux USA qu'en Europe* ».

Huitième exportateur mondial de viande bovine en 1992 avec 0,43 million de tonnes (Mt), le Brésil est passé à la troisième place en 2000 (0,7 Mt) puis à la première en 2020 (2,5 Mt), soit une croissance exponentielle de 380 % sur les vingt dernières années. À ce rythme, ce géant sud-américain exportera très probablement plus de 3,5 Mt en 2025. « *Dès lors, on comprend que Européens et Américains qui ont exporté 1,2 et 1,1 Mt en 2020 et dont la production stagne, font face à un compétiteur de tout premier plan* ».

Le Brésil a accru sa production de viande en jouant non pas sur la déforestation de la forêt tropicale humide dont les sols sont largement improductifs mais sur deux volets :

- la réhabilitation de savanes dégradées (les mêmes que l'on retrouve en Afrique et en Asie centrale) du pourtour de la forêt amazonienne et qui représentent 23 % du territoire national, soit plus de trois fois la surface de la France,
- l'accroissement de la productivité à l'hectare jusqu'à 50 %, grâce aux travaux de l'Embrapa (Inrae local) sur la fertilité bovine (vêlage précoce, sevrage à 3 mois, groupement des chaleurs, insémination artificielle) et la création de variétés de graminées, de maïs et de soja adaptées aux conditions sèches.

« *Le Brésil nous fait extrêmement mal* », souligne Vincent Chaplot, « *non seulement les exportations brésiliennes tirent les prix vers le bas et font perdre des parts de marché aux exportateurs historiques, mais elles réduisent les bénéfices de leurs filières. La profession tant en Europe qu'aux USA est sous perfusion constante et le climat social dans les campagnes n'est pas au beau fixe. Enfin, les pays riches perdent le poids géostratégique qui est lié à l'arme alimentaire* ».

## Que faire ?

Puisqu'on ne peut arrêter un train lancé à grande vitesse, une première approche vise à tenter de le faire dérailler. C'est ce à quoi nous assistons actuellement avec différents écrans de fumée environnementaux comme les impacts supposés négatifs de l'élevage sur la ressource en eau, le climat et la destruction de la forêt amazonienne par le défrichement et les feux. Tout porte également à croire qu'il existe en même temps une volonté des anciens grands producteurs de faire disparaître un marché mondial (celui de la consommation de viande) qu'ils ne dominent plus et de le remplacer par celui des viandes de laboratoire ou végétales dans lequel investissent massivement les milliardaires. Le Brésil, à travers la réhabilitation de terres dégradées, lutte pourtant contre les changements climatiques car des pâtures redevenues vertes réabsorbent le carbone atmosphérique et le stockent massivement dans les sols à travers les racines des plantes. Sa politique de développement agricole aide aussi à la paix mondiale car elle assure la sécurité alimentaire de milliards de terriens leur donnant accès à de la nourriture à bas coût.

Une seconde option consiste à réduire chez nous l'écart de productivité et de rentabilité qui s'est creusé au cours de la période récente pour retrouver une part de la compétitivité perdue. Il est tout à fait possible d'adopter en Bourgogne ou ailleurs en Europe les pratiques brésiliennes d'augmentation de la fertilité, de privilégier des races bovines au vêlage plus facile et d'inciter financièrement (Pac, DDT, fiscalité… ?) la création de structures optimisées via des échanges parcellaires entre fermes pour éviter par exemple les déplacements inutiles et coûteux d'animaux.

Beaucoup reste aussi à faire sur l'alimentation des bovins. Il est surprenant qu'une pratique mise au point en 1950 par un chercheur de l'Inrae, André Voisin, pour optimiser l'utilisation de l'herbe, soit systématiquement utilisée au Brésil alors qu'en France, on l'abandonna.

Nos climats permettent difficilement de laisser les animaux au pré toute l'année mais des bâtiments moins coûteux (un toit, des haies bien placées et puis c'est tout !) et des pratiques économes en paille comme un compostage sous le pied des bovins grâce à des amendements calcaires qui assèchent les fumiers, pourraient limiter les charges.

Quid enfin des produits pharmaceutiques dont le coût en France est entre 5 et 10 fois plus élevé qu'au Brésil ?

Puisque nos gains de productivité ne seront pas illimités et que tôt ou tard nous atteindrons un nouveau plafond de verre, une troisième approche consisterait outre les circuits courts, à organiser la transition vers des productions compétitives sur le plan international et n'excluant pas l'entreprenariat familial.

L'Auxois, par exemple, n'a-t-il pas connu successivement, pour s'adapter aux marchés, la polyculture élevage, l'élevage de chevaux de trait à destination de l'armée, l'élevage de bovins à viande et maintenant la production exclusive de grains ?

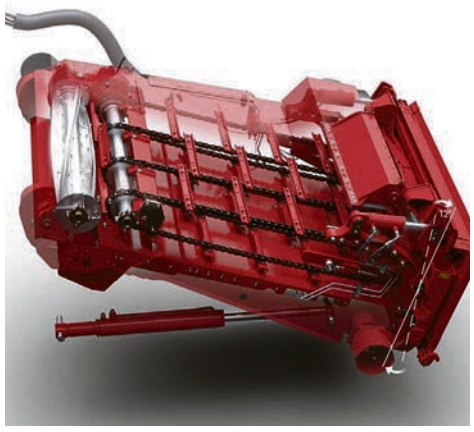
Dans les grands bassins de production de bovins allaitants comme le Morvan, nous assistons lentement mais sûrement à une transition vers la production de bois par des caisses publiques et de grands investisseurs privés, la production de bois ne serait-elle pas l'activité d'avenir des éleveurs bovin-viande ?

**AG**

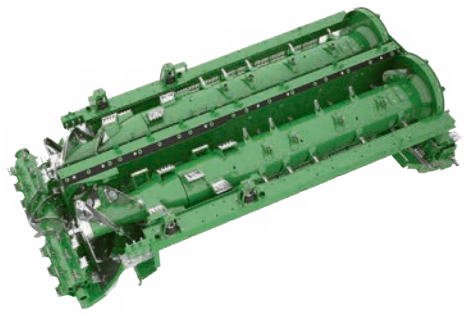


# Les doubles rotors pour davantage de débit

Les moissonneuses-batteuses à double rotor longitudinal se développent dans l'offre des constructeurs. Cette solution historique chez New Holland est désormais retenue par John Deere et le groupe Agco. Seul Case IH reste fidèle au monorotor avec sa célèbre Axial Flow.



Case IH n'utilise pas de tambour d'alimentation sur les Axial-Flow, mais il monte un rouleau épierreur actif en partie haute du convoyeur.



Sur la X9 de John Deere, le rouleau d'alimentation dispose de chevrons divisant le flux en deux pour une bonne répartition de la récolte entre les deux rotors.



John Deere

Les machines à rotor(s) ont bien évolué en termes de respect de la paille et se retrouvent aujourd'hui couramment dans les régions d'élevage.



Case IH

Les moissonneuses-batteuses à rotors se distinguent par leur chaîne cinématique beaucoup plus simple que celle des machines à secoueurs ou des hybrides.



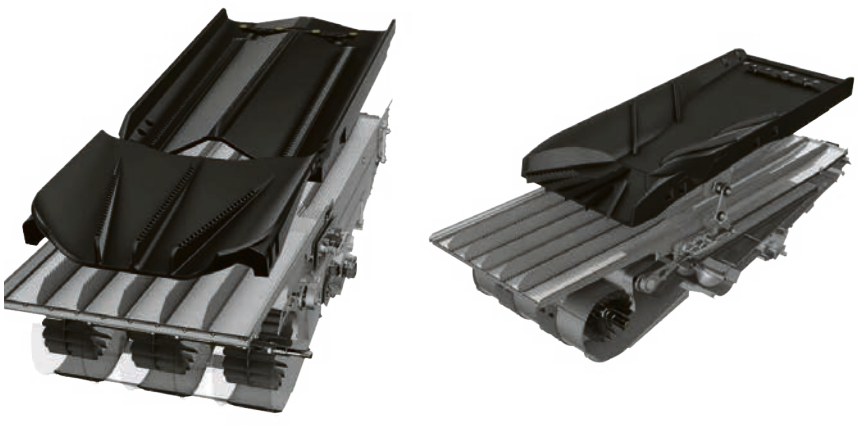

« *Les moissonneuses-batteuses à simple ou double rotor axial sont celles qui conviennent le mieux au niveau mondial. Grâce à leur principe de battage assez doux, elles sont capables de travailler dans tous les pays, sans être confrontées à de gros problèmes de casse de grain* », souligne Kévin Étienne de John Deere. Dans l'Hexagone, la plus connue est la fameuse Axial Flow de Case IH, à simple rotor longitudinal de 762 mm de diamètre, dont les premiers exemplaires ont foulé le sol français en 1979. Cette machine a beaucoup évolué en quarante ans. Accusée au départ de briser la paille et de trouver ses limites dès que la fraîche tombait, elle semble avoir bien évolué sur ces deux points, notamment depuis l'adoption du rotor Small Tube à la fin des années 2000. « *Les démonstrations opérées ces dernières campagnes par Case IH et ses concessionnaires ont eu pour but de prouver que l'Axial Flow a aujourd'hui sa place dans les régions d'élevage et qu'elle n'est plus freinée par la remontée de l'humidité et peut donc travailler la nuit* », argumente Brice Moirin, responsable marketing produit récolte chez Case IH.

## Des rotors de plus petit diamètre

Les machines à rotor sont appréciées par leur conception plus simple que celle des moissonneuses-batteuses conventionnelles. Elles sont aussi plus faciles à passer d'un type de récolte à un autre. Avec l'évolution des puissances, les modèles à double rotor apparaissent dans l'offre des constructeurs. Apporteraient-ils la réponse à la volonté de gagner en débit de chantier ? « *Ces machines conviennent assez bien aux conditions de récolte européennes où la paille est souvent verte et présente en grande quantité* », remarque Aurélien Pichard de New Holland. Ce constructeur, qui avait lancé ce concept dans les années soixante-dix sur la Twin Flow, est resté fidèle au double rotor et propose aujourd'hui deux familles de CR : 7.80 ; 7.90 et 8.80 à rotors de 17 pouces (43 cm) de diamètre et CR 8.90 ; 9.80 ; 9.90 et 10.90 à rotors de 22 pouces (56 cm). Chez John Deere, le modèle S à monorotor de 76,2 cm de dia-

## Un battage en douceur

Les rotors de séparation ne présentent pas tous le même diamètre entre les marques et/ou les gammes de moissonneuses-batteuses. Ils fonctionnent alors à des régimes différents pour respecter la vitesse tangentielle du système de battage, généralement recommandée entre 20 et 30 mètres par seconde, selon la taille des graines. « Un rotor de grande taille tourne moins vite et effectue un battage en douceur, respectant davantage le grain et la paille. Un modèle de petit diamètre profite, en revanche, d'une plus grande force centrifuge et se défend mieux en présence de gros volumes de paille et de récoltes encore vertes », note Kévin Étienne. La séparation s'opérant par friction, l'écartement entre les corbeilles et le rotor est plus important qu'avec une machine conventionnelle sur laquelle l'écartement du contre-batteur est assez faible.



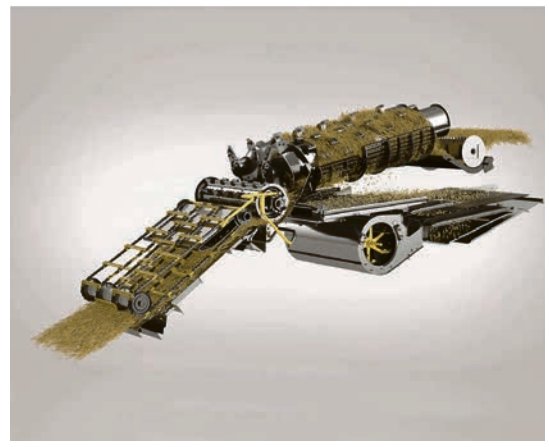
Agco

Sur les Agco Ideal 8, 9 et 10T (à gauche) dotées de deux rotors, la table de récupération se compose de deux parties, qui collectent la récolte passant au travers des corbeilles de séparation et la répartissent sur toute la largeur du caisson de nettoyage. L'Ideal 7 à monorotor ne compte, elle, qu'une seule table (image de droite).



Agco

Les machines à rotors apportent une réponse aux ETA et aux exploitants amenés à récolter une grande diversité de cultures.



Nex Holland

Le nombre de rotors n'est pas le premier critère à considérer pour déterminer la performance d'une moissonneuse-batteuse. Il est en effet important de comparer la surface réelle de séparation.

mètre existe depuis longtemps. Mais pour gagner en débit de chantier, la gamme s'est enrichie de la X9 à deux rotors longitudinaux de 61 cm de diamètre et de 3,51 mètres de long. Cette moissonneuse-batteuse, accueillant une coupe mesurant jusqu'à 15,2 mètres d'envergure, est donnée pour un débit de 1 000 quintaux par heure.

## L'indispensable tambour d'alimentation

Le groupe Agco décline l'Ideal, commercialisée par Fendt et Massey Ferguson, sous deux configurations. L'Ideal 7 reçoit un seul rotor axial de 600 mm de diamètre et 4,84 mètres de long, tandis que les variantes 8, 9 et 10T en comptent deux présentant les mêmes dimensions. Ces machines Agco reçoivent systématiquement un tambour d'alimentation transversal, baptisé RotorFeeder, qui réceptionne la récolte provenant du convoyeur et la transfère sous les rotors. Ce tambour n'est pas nouveau sur le marché, car New Holland l'a adopté en 2011 sur ses CR sous l'appellation DFR (Dynamic Feed Roll) et John Deere l'utilise sur la S et la X9. Il régularise l'alimentation en évitant les à-coups. Il doit aussi garantir une bonne division du flux entre les deux rotors, afin de bien répartir la récolte sur toute la largeur du caisson de nettoyage. En présence de colza aux tiges encore vertes, il peut arriver que la matière parte simultanément vers les deux rotors, créant un bouchon entraînant le bourrage. La conception du rouleau d'alimentation doit donc éviter ce phénomène. Sur les Idéal, il présente par exemple une forme de W sur les versions à deux rotors et de V sur la simple rotor. Sur la X9, John Deere monte un rouleau pourvu au centre de chevrons divisant le flux. Cependant, si des problèmes de répartition sont rencontrés avec les cultures à tiges vertes, le constructeur américain propose de monter, entre les deux rotors, une pièce tranchante, dénommée sabot.

## L'importance de la surface de séparation

Case IH se distingue en n'utilisant pas de tambour d'alimentation sur ses Axial Flow, mais le constructeur monte en standard, en France, un rouleau épierreur, dit actif, en haut du convoyeur. *« Cet organe a pour premier rôle d'écarter les corps étrangers vers le bac à pierres. Combiné à notre rotor Small Tube de 762 mm de diamètre, il participe à améliorer les performances en conditions difficiles »*, explique Brice Moirin. *« La présence de deux rotors n'est pas forcément synonyme de débit supérieur par rapport à une machine monorotor. Il faut davantage se fier à la surface réelle de séparation. Plus cette valeur est importante, plus la moissonneuse-batteuse est capable d'absorber de la matière et de la séparer correctement »*, avertit Kévin Étienne. Une machine monorotor peut faire mieux qu'une double rotor. Il est donc important de comparer les surfaces d'échange, là où le grain sort pour rejoindre le caisson de nettoyage. Il faut aussi tenir compte du temps de présence de la matière autour du rotor. *« Sur l'Axial Flow, des déflecteurs en tôles cornières se règlent pour orienter le flux de récolte. Ils permettent de lui faire réaliser plus ou moins de tours en fonction des exigences de séparation »*, précise Brice Moirin.

## S'assurer d'une alimentation équilibrée du caisson de nettoyage

Les rotors ont naturellement tendance à projeter la matière plus d'un côté que de l'autre au travers des corbeilles de séparation. Ce phénomène demande aux constructeurs de bien gérer la récupération de la récolte, afin que le caisson de nettoyage soit chargé uniformément. Si les grilles sont davantage remplies d'un côté, le tri est moins bon et cela peut se traduire par des pertes, qui se voient ensuite au champ par davantage de repousses d'un côté de la machine. Pour équilibrer le flux de récolte dans le caisson, les constructeurs retiennent des solutions différentes. Par exemple, John Deere utilise une table de préparation à vis sans fin, dont la conception spécifique assure une répartition des grains, ôtons et menues pailles sur toute la largeur. Le groupe Agco a, lui, développé des tables de récupération de forme différente entre la monorotor et les autres modèles à double rotor. Sur l'Ideal 7, ce composant en une seule partie, pourvu de déflecteurs, recentre la récolte passant au travers des corbeilles et la redistribue sur toute la largeur de la table de préparation à mouvement alternatif. Sur les Ideal 8, 9 et 10 T, la table de récupération est en deux éléments. Le premier réceptionne la matière tombant en début de rotor et la répartit sur l'avant de la table de préparation en la recentrant. Le second récupère la récolte passant au travers des corbeilles suivantes et la guide vers l'arrière de la table de préparation en la déposant sur les extrémités.

**David Laisney**

AXIAL-FLOW®150

La combinaison parfaite entre simplicité, productivité et fiabilité

- **Caisson X-Flow** (correction de dévers)
- **Nettoyage Cross-Flow**
- **Coût d'entretien réduit**

www.caseih.com



DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• **Agents :** Ets Jerusalem
Ets Boblin

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• St Satur 02 48 54 12 97

CASE IH AGRICULTURE

VOUS AIDER À FINANCER



VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE EN TOUTE SIMPLICITÉ.

Chez votre concessionnaire avec Agilor, une solution simple, rapide et sur-mesure.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA

Le financement Agilor est disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agricole agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées. L'obtention d'un financement Agilor dépend de l'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. 08/2021 – H41153-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

# Pick-up à tapis : Reprendre l'andain de culture


idass

La hauteur de ramassage se règle au niveau des roues de jauge.


John Deere

Sur sa dernière génération BP15, John Deere propose deux vitesses de vis et une tôle déflectrice transparente au-dessus du convoyeur pour réduire les pertes.


Mac Don

Les pick-up nord-américains disposent de deux tapis successifs.


Micheletti

Adaptables sur les coupes existantes, les tables de ramassage Micheletti sont une alternative économique.

L'essor de la moisson décomposée s'accompagne de la démocratisation des pick-up à tapis. Petit tour des technologies proposées sur le marché français.

La moisson en décomposé connaît un essor grandissant, d'une part chez les semenciers, du fait de l'arrêt du Reglone, d'autre part chez les agriculteurs bios, pour pallier le problème des mauvaises herbes. Le fait de faucher et andainer en amont de la récolte permet d'avoir une culture sèche et homogène, y compris les adventices au moment du battage. Aussi, pour reprendre la culture déposée au sol, certains utilisent leur coupe classique équipée de releveurs pour reprendre l'andain. Une solution qui n'est pas idéale, car elle occasionne de la perte et limite la vitesse d'avancement. C'est pourquoi, bon nombre d'agriculteurs et d'entrepreneurs se sont dotés de pick-up à tapis, spécialement dédiés à cette méthode de récolte.

Ces outils frontaux disposent de tapis sur lesquels sont montés des dents métalliques ou en plastiques (moins coûteuses) qui soulèvent l'andain et l'accompagnent vers la vis sans fin. Selon les marques et les gammes, ce tapis est soit monobande (ou monotapis) – c'est le même tapis PVC ou caoutchouc qui occupe toute la largeur de récolte – soit multibande (ou multi-tapis) : ce sont alors des éléments de 50 à 100 cm qui sont alors disposés côte à côte. Plus chères chez un certain nombre de constructeurs, les solutions monotapis présentent l'avantage de ne pas laisser passer de graines entre les tapis, pouvant encrasser les mécanismes et abîmer les tapis sur le long terme.

## Ni pousser ni étirer l'andain

La tension de ce tapis doit être contrôlée régulièrement pour en préserver l'intégrité : elle est assurée par un mécanisme généralement à ressort entre les deux rouleaux d'entraînement. De petit diamètre, ces rouleaux limitent la hauteur à franchir par l'andain. Leur dispositif d'entraînement hydraulique est bien souvent raccordé aux conduits qui servent habituellement aux rabatteurs, afin que le chauffeur ajuste leur régime en cabine. Certains constructeurs proposent un débit proportionnel à l'avancement, un atout pour limiter les pertes de grain. « *Le tapis ne doit ni pousser ni étirer l'andain* », explique Philippe Micheletti, dirigeant de la société éponyme, qui importe les pick-up Shelbourne. « *Il doit soulever et accompagner l'andain jusqu'au pied de la vis sans fin, raison pour laquelle le tapis doit être le plus plat possible.* »

Bénéficiant de bonnes expériences en Amérique du Nord, plusieurs constructeurs (Case IH, Claas, John Deere, MacDon, New Holland) proposent des pick-up faisant se succéder deux tapis, le premier équipé de dents, le second sans dent. « *Ce dernier a un double rôle* », explique Paul Leroch, de Leroch-Distribution, qui importe les modèles de la marque italienne Nardi. « *D'une part, pour certaines cultures longues qui tendent à s'enrouler autour des dents, le second tapis va aider à nettoyer. D'autre part, le tapis arrière vient déposer la récolte en position très basse*

## Des gains de rendement observés

**Selon Philippe Micheletti, « il n'y a pas que les semenciers et les agriculteurs bios qui sont concernés : d'autres céréaliers s'intéressent également au fauchage-andainage ». Le dirigeant cite l'essai de la Cavac sur blé. « *Dans une même parcelle à 24 % d'humidité, une moitié de la parcelle a été fauchée, l'autre laissée sur pied. Après deux jours, une pluie de 14 mm est passée sur la culture. Sept jours plus tard, les deux parties ont été récoltées, l'une avec une coupe classique, l'autre avec un pick-up à tapis. La partie fauchée andainée s'en sort avec un poids spécifique supérieur, un taux de protéine de 16 %, contre 14, 2 % sur la partie laissée sur pied, et avec un rendement également plus élevé. Cela s'explique par les épis encore verts qui sortent habituellement à l'arrière de la machine et qui, quand on fauche et on laisse sécher, sont récupérés par la moiss'batt.* »**

**Ces gains de rendement s'observent également au colza. Par rapport aux coupes classiques, même équipées de diviseurs, il n'y a pas de perte de grain au moment de la fauche de la culture. La reprise tout en douceur par le pick-up quelques jours plus tard se solde également par une perte moindre devant l'outil frontal. De plus, le grain présente un séchage homogène : il ne reste pas de siliques vertes qui sortent à l'arrière sans être vidées de leur contenu.**



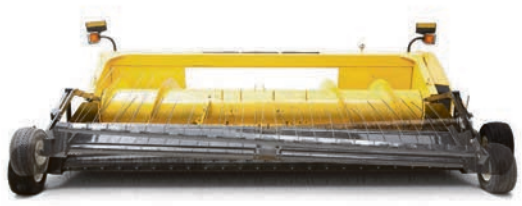



# sans le déstructurer



Nardi Harvesting

Importé par Leroch Distribution, le pick-up Nardi existe en une version 5 m repliable.


New Holland

Certains pick-up à tapis proposent un suivi du sol au niveau de tapis, d'autres au niveau du pick-up dans son ensemble.


John D...

Shelbourne

Importé par Micheletti, le pick-up Shelbourne propose un tapis très plat, afin de limiter les pertes de grain.


Zworld

Les performances des kits adaptables sur coupe sont annoncées comme comparables aux pick-up.

*sous la vis sans fin*. » C'est un avantage pour les andains les plus volumineux, comme le colza, que la vis sans fin peine parfois à happer. Doter la vis de doigts sur toute la largeur peut aider dans ce sens. Pour les gros volumes, certains modèles proposent plusieurs positions de vis.

Une autre solution consiste à s'équiper d'un peigne tasse-andain qui va comprimer le volume de récolte vers l'arrière. Selon les marques, la pression exercée par cet équipement est mécanique (ressort) ou hydraulique.

## Plusieurs hauteurs de récolte

Dotés de roues de jauge plus ou moins grandes, pivotantes ou fixes, l'andaineur à tapis doit être réglé pour ramasser la récolte sans trop gratter le sol. Il bénéficie bien souvent d'un système de suivi du sol qui permet de s'adapter aux irrégularités du terrain. Un système d'amortissement à ressort ou hydraulique limite les mouvements trop brusques du tapis qui pourraient engendrer de la perte de grain.

## Les petites largeurs plébiscitées

Sur le marché français, les petites largeurs de pick-up composent la grande majorité des ventes, en progression importante ces dernières années. Annoncés à des tarifs entre 15 000 et 25 000 euros (jusqu'à 35 000 euros pour les versions à double tapis), les modèles de 3,50 à 4,50 m offrent un bon compromis entre gabarit routier et capacité de reprise de deux andains réalisés par un aller-retour avec une faucheuse andaineuse à dépose latérale.

Mais les pick-up à tapis ne reprennent pas forcément des cultures en andain. Pour favoriser son séchage, le ray-grass semence est fauché et non andainé. Le débit de chantier à la récolte dépend alors de la largeur du pick-up à tapis. Les plus grands demandent alors, pour le transport, d'être déposés sur un chariot de transport.

Pour limiter l'investissement, plusieurs entreprises (Idass, Micheletti, Zworld) proposent des kits s'intégrant en bout des coupes à céréales classiques. « *À largeur égale, l'investissement est divisé par deux* », explique Bruno Callard, directeur commercial d'Idass. Chez Micheletti, un kit de 5 m de large est commercialisé autour de 8 000 euros pour des vitesses d'avancement - entre 2 et 8 km/h selon les cultures et les conditions - identiques aux pick-up à tapis complets.

LUDOVIC VIMOND

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL
sur toutes moissonneuses-batteuses commandées avant le 31 octobre 2021*




* Offre valable du 1er août au 31 octobre 2021 pour tout achat d'une moissonneuse-batteuse John Deere neuve chez les concessionnaires de la marque.

Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 7 échéances annuelles, la 1ère échéance de 1 431 € à 6 mois de la livraison et les suivantes de 1 446 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 0,617 % (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 78 mois - Remboursement total du crédit : 10 217 € (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE




CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

| | | |
|---|---|---|
| **SARL MANIÈRE** | 21 Verrey sous Salmaise | 03 80 35 80 66 |
| **GROUPE METHIVIER-PARAGEAU** | 89 Toucy | 03 86 44 01 08 |
| | 58 Tracy-sur-Loire | 03 86 24 27 06 |
| **NODIMAT** Groupe Ouvrard | 21 Chatillon-sur-Seine | 03 80 91 52 21 |
| | 21 Longeault | 03 80 48 91 60 |
| | 21 Vignoles | 03 80 21 46 10 |
| **SUREAU AGRICULTURE** | 89 Avallon | 03 86 34 18 35 |
| | 58 Tannay | 03 86 22 11 54 |
| **EUROPAGRI** Groupe Sureau | 89 St Clément | 03 86 83 02 01 |
| | 89 Brienon | 03 86 43 07 90 |
| | 89 Tonnerre | 03 86 55 05 07 |
| | et son agent : Francis Lesourd à Augy : | 03 86 40 29 09 |


Claas

Les Lexion 5000 à cinq secoueurs disposent d'un séparateur rotatif derrière le batteur, qui augmente la surface de séparation forcée et accroît, selon Claas, les performances de l'ordre de 25 % par rapport aux Lexion 600.


Thomas Bernat

Équipées de pneus avant de 800 mm de large, les cinq secoueurs John Deere T560 et T570 respectent une largeur inférieure à 3,50 mères, dispensant ainsi de l'utilisation d'une voiture pilote.


New Holland

Les moissonneuses-batteuses à cinq secoueurs de dernière génération affichent des niveaux de performances équivalents voire supérieurs à ceux des anciennes six secoueurs.

Avec l'évolution du niveau de performances des moissonneuses-batteuses, il peut s'avérer judicieux, lors du renouvellement, d'envisager de remplacer la six secoueurs d'ancienne génération par une cinq secoueurs.

# Les cinq secoueurs de plus en plus performantes

Des gains de débit de 15 à 25 % sont généralement annoncés par les constructeurs lors de la sortie de nouvelles moissonneuses-batteuses. L'utilisateur d'une six secoueurs d'ancienne conception peut alors se poser la question, lors du renouvellement, d'investir à la place dans une cinq secoueurs de dernière génération aux performances désormais comparables. « *Au sein d'une marque, la différence de débit entre une cinq et une six secoueurs de la même gamme oscille généralement entre 15 et 17 %. Si les évolutions apportées sur les nouvelles machines permettent de dépasser ces valeurs, les nouvelles cinq secoueurs feront aussi bien, voire mieux que les anciennes six* », remarque Kévin Étienne, de John Deere. Le raisonnement n'est pas nouveau et présente un intérêt économique en raison du coût d'acquisition inférieur, voire équivalent en cas de grosses évolutions. Il permet notamment de garder le même coût d'utilisation par hectare. De surcroît, une cinq secoueurs affiche 15 à 20 cm de moins en largeur, ce qui facilite les déplacements routiers. Le plus faible gabarit autorise aussi, sur certaines machines, la monte de pneumatiques mesurant jusqu'à 800 mm de large ou de trains de chenilles plus larges, tout en restant en dessous des 3,50 mètres de largeur hors tout. Ainsi, le respect du sol est amélioré et la circulation sur route s'effectue sans voiture pilote.

## L'effet positif des séparateurs rotatifs

« *Claas annonçait déjà, au milieu des années quatre-vingt-dix, qu'avec l'adoption de l'accélérateur de préséparation APS devant le batteur, les Dominator 108 et 118 à six secoueurs pouvaient être changées par les Mega 203 et 204 à cinq secoueurs. Cette réflexion a été remise au goût du jour avec le lancement des Lexion 5000. Le modèle 5300 est, en effet, capable de remplacer une Lexion 650* », souligne Thibaud Lefebvre, chef produit moissonneuses-batteuses Claas. « *Chez New Holland, l'argument a été développé au début des années 2000 avec l'arrivée des CX, dont la plus performante des cinq secoueurs était annoncée équivalente aux précédentes TX à six secoueurs. Il est réapparu lors de la sortie des cinq secoueurs CX 7 à plus gros batteur et séparateur rotatif que les six secoueurs CX 6* », précise Aurélien Pichard, responsable produit moissonneuses-batteuses New Holland. La montée en performances des moissonneuses-batteuses conventionnelles est principalement à mettre au crédit de l'évolution de la surface de séparation active (ou forcée). Par exemple, sur les cinq secoueurs Claas, cette valeur est passée de 1,44 mètre carré sur les Lexion 620 et 630, à 2,61 mètres carrés sur les Lexion 5000, grâce à l'adoption d'un batteur de 755 mm de diamètre (600 mm auparavant) désormais suivi d'un séparateur rotatif de 600 mm. La firme allemande s'appuie sur cette grosse évolution technique pour avancer 25 % de débit supplémentaire. Dans la gamme New Holland, les CX5 et CX6 logent un batteur de 606 mm et un séparateur rotatif de 590 mm de diamètre, tandis que, sur les CX7 et CX8, ces organes mesurent respectivement 750 et 720 mm. Cette différence de dimension se traduit par un faible écart de surface de séparation active entre les six secoueurs CX6.80 et 6.90 (2,38 m²) et les cinq secoueurs CX7.80 et CX7.90 (2,11 m²).

## Des caissons de nettoyage partagés avec des modèles plus puissants

De son côté, John Deere a, en 2015, porté à 3,3 mètres carrés la surface de séparation active des cinq secoueurs T550 et T560, avec l'objectif de gagner 20 % de capacité, par rapport aux précédents modèles de la série T. Pas




Fendt IDEAL : Différente. Supérieure. IDÉAL. Recolour your harvest.

La Fendt IDEAL est une moissonneuse-batteuse développée à partir d'une feuille blanche, sans aucune limite, conçue pour ouvrir de nouveaux horizons en matière de productivité des récoltes. Pour les besoins des agriculteurs professionnels et des entrepreneurs, aujourd'hui et demain. Un système de battage innovant, qui garantit une efficacité maximale et une propreté optimale, quel que soit le type de céréale et quelles que soient les conditions.

**BOUCHERON SAS**
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
**et son agent : BSA** 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

**ETS DE BRUIN**
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
**et ses agents :**
**OUANNE AGRI** 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
**AGRITECH** 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com




Cormat Le sens du service
CHAUMONT - DIJON - LANGRES
03 25 02 65 31 - adv@cormat.fr

moins de 6000 nouvelles pièces ont été intégrées et l'évolution la plus importante concerne le cheminement de la récolte au niveau du séparateur rotatif : le flux passe au-dessus et non plus en dessous, afin d'éviter de briser la paille, source d'encombrement des grilles, donc de pertes. Toutes ces évolutions permettent aux cinq secoueurs de travailler avec des coupes de largeurs comparables à celle des anciennes six secoueurs. « *Le système de nettoyage n'est pas limitant sur une cinq secoueurs, car, comme la paille est davantage préservée, les grilles ne sont pas surchargées en menues pailles* », indique Kévin Étienne. Leur caisson de nettoyage est souvent hérité des machines des gammes supérieures conçues pour travailler avec des coupes de grande largeur. Ainsi, chez New Holland, les CX7.80 et CX 7.90 partagent leur système de nettoyage avec la CR, à la seule différence qu'elles ne possèdent qu'un seul retour à ôtons. Les moissonneuses-batteuses T550 et T560 de John Deere disposent, elles, du caisson de la machine à rotor S790 attelant une coupe de 10 à 12 mètres d'envergure. Chez Claas, les Lexion 5000 adoptent le système de nettoyage des hybrides de la série 7000.

## Des machines imitées par les secoueurs

La puissance n'est généralement pas limitante sur les conventionnelles, car ces machines trouvent d'abord leurs limites aux secoueurs. « *Les non conventionnelles, hybrides ou axiales, se conduisent généralement en fonction de la charge moteur. Avec les modèles à secoueurs, il faut en revanche travailler en fonction des données de l'indicateur de performances (pertes). De plus, ces moissonneuses-batteuses récoltent souvent sans broyeur de paille, ce qui limite la consommation de puissance* », note Kévin Étienne. « *En 2019, grosse année à paille, les dispositifs de télémétrie embarqués sur nos moissonneuses-batteuses nous ont permis de constater que la charge moyenne du moteur se situe entre 60 et 70 %. C'est-à-dire que pour un modèle de 400 chevaux, seuls 240 à 280 chevaux sont exploités en permanence* », remarque Thibaud Lefebvre. La nouvelle cinq secoueurs peut toutefois embarquer un moteur équivalent à celui de l'ancienne six secoueurs, lorsqu'elle reçoit une coupe et une trémie de tailles comparables. La puissance est, par ailleurs, à raisonner en fonction des régions, des récoltes battues et des spécificités d'utilisation. Elle doit par exemple être supérieure dans les zones à coteaux, en présence d'un pont arrière moteur et en cas de broyage de pailles vertes et d'animation d'un large cueilleur à maïs. Il faut aussi de la réserve si l'utilisateur vidange en roulant, car cette opération consomme 40 à 50 chevaux à l'engagement de la vis.

**David Laisney**

# NOUVEAUTÉ Claas dévoile la Trion



Claas


Claas

Claas dévoile sa gamme de moissonneuses-batteuses Trion, qu'il définit comme des machines conçues sur mesure, avec un grand nombre de configurations possibles. Au total, 20 modèles à 5 ou 6 secoueurs et hybrides, développant de 258 à 435 ch, composent la gamme et remplaceront les Tucano pour la saison 2022 (à l'exception de la Tucano 320). Elles peuvent recevoir des coupes jusqu'à 12 m de large et des cueilleurs jusqu'à 12 rangs.

Hormis les Trion 520 et 530, qui bénéficient d'un nouveau convoyeur appelé Eco, les autres modèles de Trion héritent du convoyeur des Lexion, avec la face avant réglable mécaniquement ou hydrauliquement.

Toutes ces machines disposent du système de battage APS, avec un batteur de 600 mm de diamètre et d'une largeur de 1,42 m sur les Trion 500 à 5 secoueurs et les 700 à technologie hybride ; 1,70 m sur les modèles 600 à six secoueurs. Les contre-batteurs sont identiques aux Lexion 5000 à 8000. Derrière le batteur, les Trion à séparation classique disposent de secoueurs de 4,40 m de long, procurant ainsi une surface de 6,25 m² sur les 500 et 7,48 m² sur les 600. Elles reçoivent, sur le dessus des secoueurs, le rouleau MSS permettant de faire foisonner la paille.

## Des hybrides à simple et double rotor

Dans la série hybride, les Trion 720 et 730 adoptent un système de séparation composé d'un monorotor de 4,20 m de long et 570 mm de diamètre, offrant une surface de séparation active de 4,02 m², tandis que la Trion 750 embarque deux rotors de 445 mm de diamètre, identiques à ceux des anciennes Lexion 750, pour une surface de séparation active de 4,44 m².

Pour la vidange, les Trion adoptent une goulotte orientable. Cette dernière gagne en course vers l'avant, facilitant la vue depuis la cabine. En option, la caméra Profi Cam en bout de vis donne une vue grand angle de la remorque.

## Nouvelle motorisation

Pour animer ces machines, le constructeur allemand abandonne les blocs Mercedes pour des moteurs Cummins 6,7 l de 258 à 366 ch et 8,9 l de 354 à 435 ch. Dépourvus d'EGR et dotés de turbo à géométrie variable, ils affichent un intervalle de vidange de 2 ans ou 1 000 heures.

## Roues, chenilles ou version Montana

Côté train roulant, les Trion 530, 650, 660, 720, 730 et 750 sont proposées en versions à roues, à chenilles Terra Trac ou Montana corrigeant jusqu'à 18 % de dévers. Dans cette dernière déclinaison, le réglage de l'angle de piquage de la coupe devient automatique.

## Cabine plus spacieuse

Les Trion inaugurent une nouvelle cabine plus large que celle des Lexion. Elle offre plus de place et plus de visibilité, les montants amincis améliorant le champ de vision. Le chauffeur profite d'une climatisation manuelle ou automatique, pouvant aller jusqu'à l'ambiance bi-zone.

Les Trion inaugurent un nouveau terminal Cebis, plus rapide, plus lumineux et offrant quatre fois plus de mémoire. Cet écran intègre désormais l'interface Cemos Dialog.

**D'après communiqué**

Retrouvez toutes les informations sur la nouvelle gamme sur le site dédié trion.claas.com.

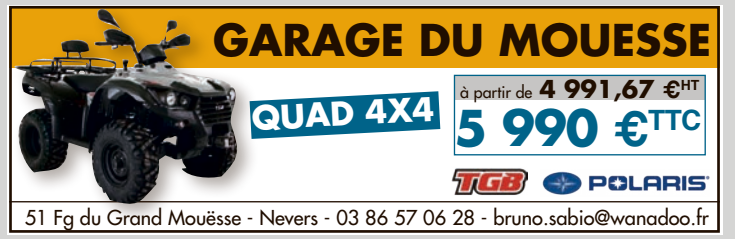


Implantation du colza

# Préserver la structure du sol pour réussir les semis

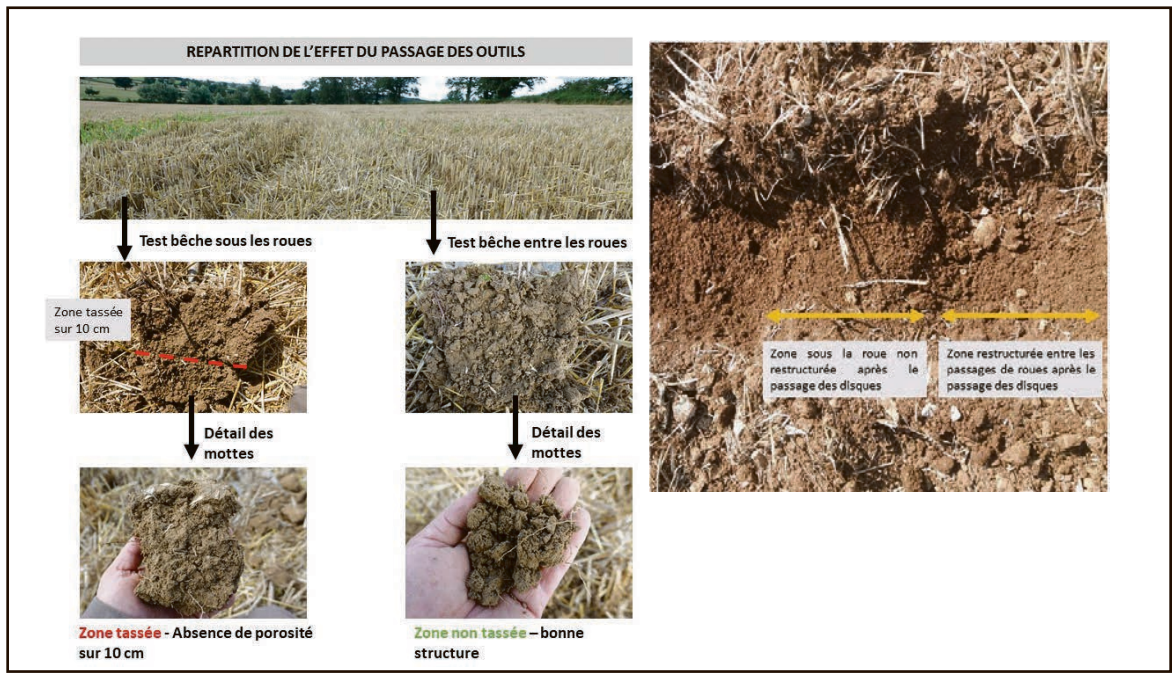
Les conditions de récolte ont impacté la structure des sols. Comment envisager les semis de colza dans ce contexte ?

▶ Des professionnels à votre service




Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Avec les pluviométries du mois de mai et les averses durant la moisson (les pluviométries sur le mois de juillet dépassent les 80 mm dans les secteurs les plus arrosés), la structure du sol a été mise à mal ! Les passages de moissonneuse-batteuse, mais également des engins de ramassage de la paille ont laissé leur empreinte sur le sol. Cela va du léger tassement jusqu'à la création d'ornières dans les sols les plus humides.
Si les sols limoneux sont les plus sensibles aux tassements, les sols argileux ne sont pas en reste et méritent également de l'attention, notamment pour les préparations de sol.




## Le maintien de la structure du sol, un enjeu primordial

Lors des 3 dernières campagnes, l'état d'humidité du sol était un facteur important de réussite de l'implantation. C'est pourquoi nous préconisions d'être prêts à semer début août pour profiter des premières pluies et de raisonner le travail profond du sol pour limiter l'assèchement. Cette année, nous sommes dans une configuration autre et c'est la structure du sol qu'il faut surveiller.
Dans les secteurs les plus précoces, la moisson se termine ; dans les autres, elle est en cours et s'adapte aux différents épisodes pluvieux. Dans ce contexte, l'implantation des colzas ne pourra pas se faire aussi rapidement que certains d'entre vous le souhaiteraient (finir la moisson + sortir la paille + épandre la matière organique + travailler le sol en bonne condition).

## Une levée des colzas au 1er septembre

Visez une levée des colzas au 1er septembre pour atteindre le stade clé "4 feuilles" mi-septembre.
Compte tenu de l'humidité actuelle du sol, le semis précoce des colzas n'est pas l'enjeu principal. Dans l'optique d'avoir un colza au stade 4 feuilles au 15 septembre qui correspond au début du vol des grosses altises adultes, un colza levé au 1er septembre est suffisant. Dans ce contexte, les semis peuvent encore s'envisager jusqu'au 20-25 août.
La réussite de l'implantation mais également la croissance dynamique de la plante sont aussi conditionnées par la qualité d'enracinement. En effet, rappelons qu'un colza bien enraciné sera plus à même de valoriser les ressources du sol ou les engrais apportés afin d'assurer sa croissance.

## Diagnostic de parcelles et préconisations

Si des tests bêche ont été réalisés ce printemps, il est aujourd'hui recommandé de refaire un diagnostic pour décider du travail du sol le plus approprié, après le passage des outils mais également les épisodes de pluie qui ont pu « refermer » en surface les sols limoneux.
Vos observations doivent distinguer deux zones :
- les zones sous les roues des moissonneuses-batteuses ou des engins de ramassage de la paille,
- les zones hors passage de roues.

Le travail du sol aura 2 objectifs : recréer de la structure et niveler le sol pour assurer la qualité de semis.
**1 - Dans les parcelles avec un faible impact des engins (tassement sur 3-4 cm).**
Cas des parcelles en argilo-calcaire avec des cailloux, engins peu lourds ou paille broyée.
Un travail superficiel pourra être envisagé (outils à disques ou à dents), voire un semis direct à dent. Après intervention, refermer le sol (roulage) pour maintenir l'humidité.
**2 - Dans les parcelles avec un tassement important (10 cm ou plus).**
Cas des parcelles en limon, argile, engins lourds ou chantier de ramassage de la paille.
Un travail plus profond sera recommandé afin de recréer de la porosité dans le sol.
Ce travail profond du sol devra être réalisé en condition de sol ressuyé, au risque :
- de ressortir des « *lards* » en sol argileux, qui seront plus difficiles à émietter une fois sec,
- de lisser sous le passage des outils dans les sols limoneux.
Privilégiez les outils à dents qui assureront un meilleur éclatement des zones tassées (éventuellement en prenant un angle de travail différent par rapport au sens du semis) ou le labour. Les outils à disques seront plus décevants ou assurez-vous de bien pouvoir travailler à la profondeur souhaitée. La qualité d'implantation en dépend !
Avant ce travail profond, un déchaumage pour mulcher les résidus est possible.
Refermez le sol après le travail du sol pour maintenir la fraîcheur (sans présager des conditions climatiques dans les semaines à venir).

## Améliorer la qualité d'enracinement avec les plantes compagnes

Les plantes compagnes, notamment la féverole, ont, outre un effet sur les insectes d'automne, un rôle de stimulation de l'enracinement des colzas. N'oubliez pas d'actionner ce levier, d'autant plus que les conditions d'humidité du sol sont favorables à leur germination rapide.

M. Geloen, Terres Inovia

Chantiers d'automne

# Boue sur la chaussée, un danger à ne pas négliger

L'automne arrive avec ses conditions météorologiques souvent humides qui se conjuguent avec la circulation d'engins agricoles qui peuvent parfois transformer la chaussée en véritable patinoire au sortir des champs. Afin de prévenir les risques d'accidents, voici quelques réponses apportées aux questions que l'on peut se poser à ce sujet.

**• Pourquoi y a-t-il de la boue sur les routes ?**

Chaque année, l'automne donne lieu à de multiples travaux agricoles dans les champs : ensilage du maïs, arrachage de pommes de terre et de betteraves, labours, semis, etc.. Des activités comme l'ensilage de maïs qui nécessitent de nombreux allers retours en tracteur entre les champs et les silos, et qui dépendent directement des conditions météo. « Si l'agriculteur a 10 hectares de maïs, c'est soixante à soixante-dix allers retours », explique un exploitant agricole. Soit autant de probabilités de salir la route…

**• Comment réduire la quantité de boue déposée sur la route ?**

En fonction de la configuration de la parcelle, il faut privilégier de sortir du champ sur un chemin ou route secondaire, permettant aux pneumatiques d'être délestés de leur boue en arrivant sur la route principale.

**• Qui doit nettoyer ?**

La personne responsable des dépôts de boue doit procéder au nettoyage de la chaussée (emploi d'un godet métallique proscrit) le plus rapidement possible (au minimum une fois par jour voire plus si nécessaire) en veillant à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétroréfléchissants pour les personnes). Il ne sera pas réalisé de lavage de chaussée en période hivernale pour éviter la formation de verglas.

**• Comment signaler le danger ?**

La zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route afin de les inciter à ralentir. La mise en place de cette signalisation est à la charge de la personne responsable des dépôts de boue.
La signalisation temporaire doit être mise en place dans les deux sens de circulation (distance d'environ 150 mètres en amont et en aval de la zone salie) de façon à être bien visible et renouvelée tous les 500 mètres au besoin. Les panneaux réglementaires doivent être rétro réfléchissants (panneau AK 4 « chaussée glissante » et un panonceau KM 9 avec la mention « boue » - Classe II - dimensions : 1 mètre de côté), lestés et implantés judicieusement en accotement pour être visibles et éviter d'être salis.

**• Qui est responsable en cas d'accident ?**

En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :
**- Action civile :** le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du Code civil) ;
**- Action pénale :** le responsable sera condamné sur la base du Code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail…). Les peines pourront se composer d'emprisonnement (article 221-6 du Code pénal).

Communiqué Groupama prévention

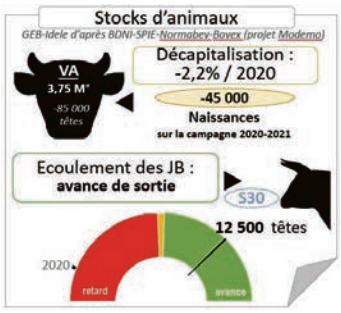
Pour de plus amples informations, le service prévention de Groupama Paris Val de Loire se tient à votre disposition.

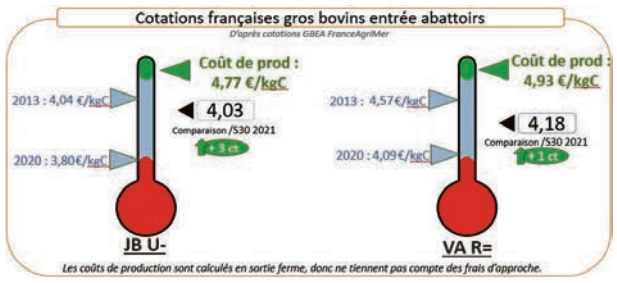
# Bovins

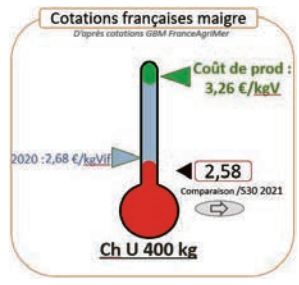
## Indicateurs de marché viande bovine

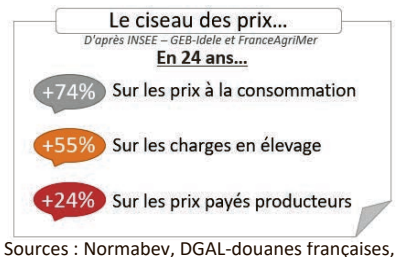
2021 - Semaine 31

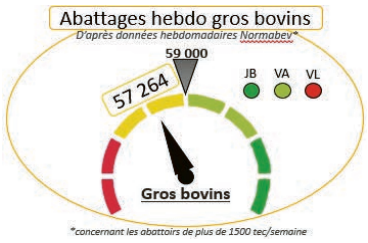
| | Abattages France | Exports vif *(têtes dont veaux)* | | Effectifs et sorties | | Cotations françaises | | | Cotations Italie | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total Gros bovins *(têtes)* | Italie | Espagne | #N/A | | VacheV R= *(€/kgC)* | JB U- *(€/kgC)* | Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)* | JB U Modène *(€/kgC)* | |
| **Références** | **59000 (53 000 si 4 jours)** | **18300 (% /sem.2020)** | **8900 (% /sem. 2020)** | **Abattage hebdo = 12500 têtes** | | **4,93** | **4,77** | **3,26** | **Evol 2021/2020** | |
| **S27** | 60 279 | 19 687 +24% | 7 839 -4% | -11 100 | 0 sem. | 4,17 | 3,97 | 2,60 | 4,42 | +7% |
| **S28 (4 jours ouvrés)*** | 53 011 | 7 414 -58% | 4 212 -51% | -12 300 | 0 sem. | 4,17 | 3,98 | 2,58 | 4,45 | +8% |
| **S29** | 58 627 | 19 676 +79% | 7 849 +100% | -12 400 | 0 sem. | 4,17 | 3,99 | 2,58 | 4,49 | +9% |
| **S30** | 55 847 | 18 319 -7% | 7 823 -20% | -12 500 | 0 sem. | 4,17 | 4,00 | 2,58 | 4,49 | +9% |
| **S31** | 57 264 | 19 099 +3% | 7 899 -3% | nc | nc | 4,18 | 4,03 | 2,58 | 4,49 | +9% |
| ***Evolution cumul 2021/2020*** | *+2%* | *+5%* | *+4%* | | | | | | | |







* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## SYNTHÈSE

**Broutard(e)s :** Les acheteurs sont partiellement présents sur des volumes assez faibles. L'ambiance commerciale est assez bonne sur des ventes fluides. Les cours sont globalement reconduits dans les bons lots valablement vaccinés ; le reste de la catégorie cède quelques centimes. A confirmer la semaine prochaine avec la pleine reprise de l'export.
**Gros bovins maigres :** Très peu d'apport cette semaine mais la demande reste active permettant de tenir fermement les cours.
Boucherie : Les volumes sont modérés. On note une bonne demande en vaches laitières et mixtes, ainsi qu'en allaitantes d'entrée de gamme, permettant de nouvelles hausses tarifaires.
**Veaux :** La demande est très limitée en veaux laitiers et croisés laitiers pour l'intégration d'où de nouvelles baisses de prix quasi généralisées sur l'ensemble des places, avec un tri sélectif. Les tarifs se tiennent en allaitants.
**Ovins :** En agneaux, les présentations sont de qualité plus hétérogène, sur un tri sélectif, d'où un tassement des cours. En brebis, il y a peu de volume sur des cours globalement reconduits.

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/08/2021

Effectif global : 238 - Taux de vente : 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 119 - Taux de vente : 89%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Broutards : l'ambiance commerciale ne semble toujours pas reparti pour bénéficier d'une hausse dans les semaine prochaines. L'export risque de ralentir la semaine prochaine, semaine du 15 aout, nous restons néanmoins ouvert. Laitonnes : Demande toujours forte. Cours reconduits.** | M | U | 250 - 300 | 2,51 € | 2,68 € | 2,66 € | +0,11 |
| | | | 350 - 400 | 2,548 € | 2,57 € | 2,54 € | -0,05 |
| | | | 400 - 450 | | | 2,64 € | |

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/08/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 119 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Génisses | F | U | 24 à 36 mois | 2,26 € | 2,74 € | 2,38 € | -0,07 |
| **Vaches / Génisses : La demande n'a jamais été aussi forte à cette période de l'année, les cours s'envolent une nouvelle fois et redonne le moral aux éleveurs.** | F | U | - 5 ans | 2,18 € | 2,42 € | 2,31 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 2,08 € | 2,31 € | 2,21 € | - |
| | | | +10 ans | 1,98 € | 2,31 € | 2,10 € | - |

## Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 17/08/2021

Effectif global: 579 - Taux de vente: 83%

Effectif total: 172 - Taux de vente: 63%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | U | 350-400 | 2,59 € | 2,62 € | 2,60 € | -0,10 |
| | | | 400-450 | 2,47 € | 2,52 € | 2,50 € | -0,16 |
| | F | U | 300-350 | 2,76 € | 2,92 € | 2,84 € | +0,03 |

82 % de vendus. Les apports sont satisfaisants dans le gros maigre mais faible, vu la saison dans la partie export.

**BROUTARDS :** En effet, ce marché de reprise après le 15 Août est peu fréquenté par les acheteurs, qui sont pour certains encore en congés annuels. Les apports sont faibles, les éleveurs attendent les tendances de reprise avant de sortir leurs animaux. Il y a peu d'offre mais l'ambiance et la demande est de même. Les cours cèdent quelques centimes dans les broutards. Tendances à confirmer au prochain marché lors de la reprise de l'activté de l'ensemble des exportateurs.

**LAITONNES :** Peu d'offre également mais la demande en femelles valablement vaccinées ne faiblit pas. Cours inchangés.

**TAURILLONS / GENISSES DE 18 MOIS :** Idem broutards & et laitonnes.

**VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :** Les apports sont conséquents mais la demande est réelle. Cours inchangés et bonne ambiance commerciale

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 123 Taux de vente: 71 %

| ÂGE | | | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | | 350 - 400 | 2,38 € | 2,47 € | 2,41€ | - |
| | R | | 400 - 450 | 2,08 € | 2,16 € | 2,09€ | - |
| F | R | | 350 - 400 | 2,69 € | 2,71 € | 2,69 € | - |
| | R | | 350 - 400 | 2,56 € | 2,56 € | 2,56 € | -0,06 |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 284 - Taux de vente: 100%

| ÂGE | | | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | | + 500 kg | 1,78 € | 1,86 € | 1,82€ | -0,04 |
| F | U | | - 5 ans | 2,14 € | 2,56 € | 2,28 € | -0,03 |
| | | | 5 à 10 ans | 2,04 € | 2,41 € | 2,21 € | = |
| | | | + 10 ans | 1,93 € | 2,24 € | 2,07 € | +0,12 |
| | R | | - 5 ans | 1,85 € | 2,14 € | 2,01 € | -0,05 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,77 € | 2,07 € | 1,97 € | +0,07 |
| | | | + 10 ans | 1,71 € | 1,98 € | 1,85 € | +0,08 |
| | U | | 24 à 36 mois | 2,19 € | 2,63 € | 2,42 € | +0,08 |

# Ovins

## Cotations régionales des agneaux de boucherie du 09/08/2021 au 15/08/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | - | 7,14 = | 7,05 -0,04 | 6,14 -0,03 | - | - | - | - |
| | R | 6,76 0,02 | 6,82 -0,06 | 6,78 -0,05 | - | 7,56 = | 7,43 0,03 | - | - |
| | O | - | - | - | - | 7,12 0,03 | - | - | - |
| 3 (couverts) | U | - | 7,33 0,05 | 7,21 -0,04 | 6,35 0,12 | - | 7,73 -0,02 | 7,59 0,01 | 6,74 0,01 |
| | R | 7,05 0,08 | 7,07 0,01 | 7,03 -0,03 | 6,31 0,04 | 7,65 0,02 | 7,55 0,05 | 7,23 0,04 | 6,56 0,02 |
| | O | 6,79 0,18 | 6,87 0,18 | 6,94 0,20 | - | 7,36 0,11 | 7,02 0,06 | 6,69 0,06 | - |
| | R | - | - | - | - | - | 7,03 0,06 | 6,65 | - |
| | O | - | - | - | - | - | - | - | - |

**Zone nord :** Facile reconduction des cours avec une offre limitée. **Zone sud :** Application du réseau.

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/08/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE
Effectif total : 491 - Taux de vente : 98%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Agneaux :** Tassement des cours cette semaine la qualité des animaux présentés est plus hétérogènes et le choix plus sélectifs. | | U | de 32 à 38 kg | 3,38 € | 3,55 € | 3,48 € | -0,13 |
| | | | de 38 à 44 kg | 3,41 € | 3,56 € | 3,50 € | -0,05 |
| | | | > 44 kg | 2,78 € | 3,27 € | 3,18 € | -0,06 |

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/08/2021

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF
Effectif total : 224 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Brebis :** Cours reconduits à haussiers , l'offre peu abondante permet de valoriser des animaux à des prix jamais connu. | F | U | < 60 kg | 1,14 € | 1,50 € | 1,32 € | = |
| | | | > 60 kg | 1,21 € | 2,18 € | 1,55 € | +0,04 |

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/08/2021

AGNEAUX MAIGRES
Effectif total : 238 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agneaux maigres | | U | 25-35 kg | 56 € | 93 € | 85 € | -7,00 |

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## TRANSFERT DE SIÈGE

### VALLOUREC UMBILICALS

**SAS au capital de 28 916 985 €
Zone Industrielle
rue de l'Oze
21150 Venarey-les-Laumes
RCS DIJON 414 947 796**

Aux termes du PV du Conseil d'Administration du 10/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social à rue Marthe Paris 21150 Venarey-Lès-Laumes.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Pour Avis

*AL213331238*

### KENZHA

**SARL unipersonnelle
au capital de 6 500 €
Siège social
41 Rue de Bruges - 21000 DIJON
497 608 398 RCS DIJON**

Par une décision du 22/07/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY à compter du 22/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

*AL213331239*

### SCI SOROR

**au capital de 500 €
Siège social
41 Rue de Bruges - 21000 DIJON
520 077 397 RCS DIJON**

Par une décision du 22/07/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY à compter du 22/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

*AL213331240*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### SCI HORME

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 rue Beauregard 21490 NORGES-LA-VILLE
883 559 817 RCS DIJON**

Le 29/07/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Arthur FOREY, demeurant 8 place du 8 Mai 1945 21121 AHUY, pour une durée illimitée à compter du 29/07/2021. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

*AL213331178*

### AVIS

SAS AS, Société par actions simplifiée au capital de 50 500 euros porté à 120 500 euros, Siège social : Allée Olivier de la Marche Zac Acti Sud 21160 MARSANNAY LA COTE, 811 581 974 RCS DIJON. - Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 juin 2021, - Du certificat de dépôt des fonds établi le 17 juin 2021 par Maître Marc GANDRÉ, Notaire à TONNERRE (Yonne), - Du procès-verbal des décisions du Président du Président constatant la réalisation de l'augmentation de capital en date du 18 juin 2021, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 70 000 euros par émission de 70 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 50 500 euros à 120 500 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante mille cinq cents euros (50 500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt mille cinq cents euros (120 500 euros).

*AL213331249*

## MODIFICATION DE STATUTS

### FIN MANDAT CAC

FPRB Serge CHEVEAU, SAS au capital social de 620 000 euros. Siège social : Rue des Barrigards 21550 LADOIX-SERRIGNY. 333 146 371 RCS Dijon.

Par décisions de l'AGO du 30/06/2021, il résulte que les mandats de la Société ORCOM SODECA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SELARL D.B. CONSULTANT, Commissaire aux Comptes suppléant sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes, compte tenu des seuils légaux et règlementaires. POUR AVIS Le Président

*AL213331243*

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

**GAEC CHEVALIER Père et Fille
Siège social : Mantelet
58270 SAINT SULPICE
RCS de NEVERS - N° 827 833 385**

Suivant délibération d'AGE en date du 29 juillet 2021, la collectivité des associés a agréé, à effet du 29 juillet 2021 le changement de la dénomination sociale : GAEC CHEVALIER. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, les gérants

*AL213331245*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### SARL PORTTON

**au capital de 1 000 €
siège social
3 Rue de Boulmeau
21420 ALOXE-CORTON
890 682 206 RCS DIJON**

AGO du 01/01/2021 : démission des fonctions de cogérant de M. Maurice CHAPUIS.

Pour avis

*AL213331136*

### PHILIPPE FOREY

**Société à responsabilité limitée
au capital de 19 580 euros
Siège social
2 rue Beauregard
21490 NORGES LA VILLE
430 466 425 RCS DIJON**

Le 29/07/2021, l'associé unique a nommé en qualité de cogérant Mr Arthur FOREY, demeurant 8, Place du 8 Mai 21121 AHUY, pour une durée illimitée à compter du 29/07/2021

Pour avis

*AL213331177*

### SCI DU 8 MAI

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
8 Place du 8 Mai 21121 AHUY
443 612 874 RCS DIJON**

Le 29/07/2021, l'associé unique a nommé en qualité de cogérant Mr Arthur FOREY, demeurant 8 place du 8 mai 1945 21121 AHUY, pour une durée illimitée à compter du 29/07/2021. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

*AL213331180*

### SCI MAJOR TOM

**Société Civile au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Le Moulin de Villecharles
Route de Dienay 21120 IS-SUR-TILLE
328 619 325 RCS DIJON**

Aux termes d'une AG du 08/03/2021, les associés ont décidé à compter du même jour de nommer Mmes Judith BARDA, dt à Paris (75009) 2 avenue Trudaine, Johanna BARDA, dt à Paris (75004) 26 Rue Chanoinesse et Anne BARDA, dt à Jérusalem, 4/5 Rehov Haavara, Ramot 06, Israël, aux fonctions de co-gérantes, en remplacement de Mme Véronique BARDA, décédée le 12 février 2021.

*AL213331225*

**2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY**

### AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE ET DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

La location-gérance de l'autorisation de stationner n°1 et du véhicule taxi qui y est obligatoirement rattaché, constitutifs d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à VIC SOUS THIL (21390) consentie par ASSP en date du 01/09/2019 par M. Christian MACE demeurant au 7 Route de Maison neuve 21390 PRECY-SOUS-THIL, propriétaire dudit fonds, à la société AMBULANCE TAXI ROSE (RCS DIJON N°420 417 966) a pris fin à la date du 01/06/2021 après sa cession au locataire-gérant. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par le cabinet 2T CONSEIL, demeurant 2 Bis rue du Cap vert 21800 QUETIGNY, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

*AL213331235*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

## NON DISSOLUTION

### SOCIETE DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE SAINTE ANNE

**SRH SAINTE ANNE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 18, rue Sainte Anne
21000 DIJON 519 025 894 RCS DIJON**

Le 30/06/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS Le Président.

*AL213331157*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### MICHAEL DARDELIN

**Société à Responsabilité limitée
à associé unique
En liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 rue de la Corvée
21190 CORPEAU
490 939 931 RCS DIJON**

Selon une décision du 01/06/2021, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Michaël DARDELIN demeurant 9 rue de la Corvée 21190 CORPEAU exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est 9 rue de la Corvée 21190 CORPEAU, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS du Greffe du TC de Dijon.

*AL213331246*

### KEBAB FAMILY

**Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 100 €
Siège social :
2 RUE DE LA LIBERTE 2 RUE DE LA LIBERTE
21500 MONTBARD
831 608 526 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 12 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. FOUCART Simon .

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 12 août 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Le liquidateur.

*AL213331248*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à TALANT du 29/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : STELIMMO ; Siège : 3 Allée de Cluny 21240 TALANT ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 10 000 euros ; Objet : Marchand de biens, l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Isabelle HILTENFINK demeurant 3, Allée de Cluny 21240 TALANT. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon. POUR AVIS

*AL213331207*

### SARL LINARALO

**en liquidation au capital de 50 000 euros
Siège : 39 Rue Monge - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
au domicile de M. Lionel CALONGE -
134 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON
531 673 010 RCS DIJON**

L'A.G.O. du 30/07/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Lionel CALONGE, demeurant 134 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/07/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL213331242*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée des 9 et 10 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société civile immobilière

**Dénomination sociale :** CBCD

**Siège social :** 15, rue Vannerie 21000 DIJON

**Objet social :** L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la mise en valeur par exploitation, location, construction, l'amélioration, l'administration, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, l'aliénation occasionnelle en totalité ou en partie, sous forme de vente, d'échange ou d'apport en société de tous immeubles bâtis ou non bâtis

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Mme Claire DARSAT demeurant 15, rue Vannerie 21000 DIJON et Mme Claire BOONEN demeurant 22, rue des Envierges 75020 PARIS

**Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital, sauf cas de cession entre associés

**Immatriculation :** Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis, la Gérance

*AL213331244*

### AVIS DE CONSTITUTION

D'un acte ssp en date du 13 août 2021, il résulte que la société dont la dénomination est Machinex Technologies Europe, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège Chez A2B Centre d'Affaires, ZAC Porte de Beaune, 18 rue Buffon, 21200 BEAUNE, et a pour objet la vente et l'installation d'équipements pour la gestion des matières recyclables et des matières résiduelles, la création, l'acquisition de tous fonds ayant la même activité, la prise, l'acquisition et la création de tous brevets, licences, procédés ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet ci-dessus, leur exploitation, leur cession ou leur apport, la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, et sociétés françaises ou étrangères créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens. Le capital est fixé à 90 €. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Sauf convention contraire, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier. Monsieur Pierre PARÉ, demeurant au CANADA, 69 rue des Ardennes, Victoriaville (Québec) G6P 9W3, a été nommé Président.

*AL213331247*

# NIÈVRE

## NOMINATION

### ANVIS DECIZE SAS

**société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 24.867.023,40 €
Siège social : Usine des Caillots –
58300 DECIZE
518 482 013 R.C.S. Nevers**

Aux termes de décisions en date du 30 juin 2021, l'associé unique a (1) nommé Monsieur Marc Ritzenthaler, né le 12 mars 1973 à Colmar, demeurant 105 lotissement Les Rouaux – 88000 Dogneville, en qualité de directeur général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, et (2) constaté que ses précédentes fonctions de directeur général délégué ont, par l'effet de cette nomination, pris fin automatiquement.

Mention au RCS de Nevers

*AL583331278*

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**CABINET de la SELARL
AGIN – PREPOIGNOT
Société d'Avocats au Barreau
de NEVERS
6 square de la Résistance,
NEVERS (Nièvre)
Tél. : 03.86.57.05.00.**

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Palais de Justice à NEVERS, Place du Palais

**LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 à 10 HEURES 30**

En un lot unique

Une **maison d'habitation sise à LUCENAY LES AIX** (Nièvre), le Champ de l'Heume, et comprenant :

- rez-de-chaussée avec salle à manger, cuisine, salon, salle de bains avec toilettes,

- chambre mansardée aménagée dans les combles

- chalet

- terrain, puits

le tout cadastré section D n°1116 et D n° 1117 pour une contenance totale de 74 ares et 59 centiares

Bien occupé.

Sur la mise à prix suivante :

**DIX HUIT MILLE EUROS (18 000,00 €)**

S'adresser pour les renseignements à :

- la SELARL AGIN - PREPOIGNOT, Société d'Avocats, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente, demeurant 6 square de la Résistance, NEVERS Tél. 03 86 57 05 00

- au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE : Me Aude BONNET, Huissier de Justice,

7 rue Gambetta, 58000 NEVERS

Tél. : 03 86 36 13 00

*AL583330955*

## MODIFICATION DE STATUTS

### GAEC GALLIEN

**Capital : 323 540,00 euros
Siège social
Chemin de la Vernée
Le Moulin à Vent
58320 POUGUES LES EAUX
R.C.S. NEVERS 812 303 972**

AVIS DE TRANSFORMATION ET DEMISSION CO-GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2021 les associés :

- ont décidé de transformer la Société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau. Sa dénomination devient « EARL GALLIEN ».- ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc GALLIEN de ses fonctions de gérant à compter du même jour .

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

*AL583331229*

### SEGUIN 58

**SAS au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 17 Bis, rue Louis Vicat
58000 NEVERS**

Le 28.06.2021, l'Assemblée générale a décidé le non renouvellement du mandat des commissaire aux comptes titulaire, la société COMMISSARIAT ET AUDIT et suppléant, M. Jean-Marie VANDERGUCHT.

Pour avis.

*AL583331274*

## CESSION

### CESSION DE FONDS

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 05 août 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 06 août 2021 Dossier 2021 00031631, référence 5804 P01 2021 A 00524

la SELARL JSA, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de la Société LES GOUTERS D'ENORA ayant son siège social 1, rue du 14 juillet – 58000 NEVERS, a cédé à la Société LUCAS NEVERS CARNOT dt 1 rue du 14 juillet – 58000 NEVERS, immatriculée 900 082 157 RCS NEVERS

Un fonds de « boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, confiseries et sandwicherie » sis et exploité 1, rue du 14 juillet - 58000 NEVERS dépendant de la liquidation judiciaire de la Société LES GOUTERS D'ENORA pour l'exploitation duquel cette dernière est immatriculée 750 778 664 RCS NEVERS.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 360.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 200.000 €, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 160.000 €.

L'entrée en jouissance est intervenue le 01 juillet 2021 par la prise de possession réelle et effective du cessionnaire.

Les oppositions seront reçues au cabinet de la SELARL JSA, Mandataire judiciaire, 14, avenue Marceau – 58000 NEVERS dans les dix jours de la publication au BODACC de ladite cession.

Pour unique insertion

*AL583331268*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### NOMINATION CO GERANT

**SARL LE COQ HARDI
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 €
Siège social :
42 Avenue de la Tuilerie
58150 POUILLY SUR LOIRE
503 218 885 RCS NEVERS**

Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Dominique FONSECA, demeurant 42 Avenue de la Tuilerie à POUILLY SUR LOIRE (58150), avec effet au 1er juillet 2021. A compter de cette date, Madame Françoise FONSECA et Monsieur Dominique FONSECA deviendront co-gérants de la société. Pour avis, la Gérante Françoise FONSECA

*AL583331216*

### AVIS DE MODIFICATIONS

**GAEC CONDAMINE
5 La Buffière
58150 SUILLY-LA-TOUR
RCS NEVERS - N°480 753 839**

Par délibérations d'AGE du 1er août 2021, il a été procédé au retrait de gérance de Mme Isabelle CONDAMINE, au transfert du siège social et à la transformation du GAEC CONDAMINE en EARL PA CONDAMINE prenant effet le 1er août 2021, et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL PA CONDAMINE

SIEGE SOCIAL : 2 Chemin de Dourdon - 58400 RAVEAU

GERANCE : Paul-Antoine CONDAMINE, 2 Chemin de Dourdon 58400 RAVEAU

CAPITAL SOCIAL : 7 850 euros divisé en 785 parts de 10 euros représentatives d'apports en numéraire

DUREE : 99 ans

La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

*AL583331270*

### CHANGEMENT DE GÉRANT

**SCEA DU CREUZET
Creuzet - 58300 CHAMPVERT
Au capital social de 80 000 euros
RCS NEVERS - N°422 738 195**

Par délibérations d'AGE en date du 1er août 2021, il a été procédé à la nomination à la gérance de M. Emmanuel PLESSY, demeurant à Aubigny Le Chétif - 58340 DIENNES AUBIGNY, en remplacement de M. Daniel PLESSY.

Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

*AL583331269*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### CHAMBRES VIEUX RELAIS

**SARL en liquidation
au capital de 1000 euros
siège social : 11 rue Saint Agnan
58200 COSNE SUR LOIRE
812 900 850 RCS NEVERS**

Par décision du 03/08/2021, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. LABORDE demeurant 24 rue Alphonse Baudin, 58200 Cosne sur Loire, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 15/08/2021.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

*AL583331206*

### DISSOLUTION SANS LIQUIDATION SUITE A FUSION

**CONCEPT VITI-VINICOLE
EURL au capital de 30 000 euros
Siège social :
Rue des Gâtines
58150 TRACY SUR LOIRE
799 114 301 RCS NEVERS**

Conformément aux dispositions du projet de traité de fusion du 20 mai 2021, prévoyant la fusion-absorption de la société CONCEPT VITI-VINICOLE par la société ETABLISSEMENTS GILBERT METHIVIER, SAS au capital de 1 813 941,75 €, sis 975 Route de Bellegarde - 45460 BRAY ST AIGNAN, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 352 437 511. La fusion-absorption est devenue définitive le 30 juin 2021 ainsi qu'il résulte des décisions unanimes des associés de la société absorbante et du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société absorbée.

Pour avis - Le Gérant

*AL583331271*

## SCI CLAIRE

**Société civile immobilière
au capital de 1.524 €
Siège : l
a Maison Neuve montigny en morvan
58120 MONTIGNY EN MORVAN
353464860 RCS de NEVERS**

Par décision de l'AGO du 13/08/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. RICCI VICTOR 3 rue Lacordaire 21000 DIJON, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 13/08/2021. Radiation au RCS de NEVERS.

*AL583331277*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 09/08/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : PETIT ROCHER 58

Siège social : 47 Bis Rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS

Capital : 6000 EUROS

Activités principales : travaux de syndic, desinfection des locaux, peinture, electricite, plomberie

Durée : 99 ans

Président : M. JELASSI HAMDI BEN MOHAMED 4 Rue Du Colonel Jeanpierre 58000 NEVERS

Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX

Immatriculation au RCS de NEVERS

*AL583331267*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LIEBER TEA S.A.S.U**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 15 000 euros

Siège social : 31 Rue saint-Martin, 58000 Nevers.

Objet : Organisation et animation d'évènements culturels et artistiques. Location de matériel sonore et management d'artistes.

Président : Lefrancq-Lumière Oscar, Domicilié au 31 rue Saint-Martin 58000 Nevers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Greffe du tribunal de commerce de Nevers

*AL583331276*

## YONNE

## ➜ SUCCESSION

## SAISINE LEGATAIRE UNIVERSEL OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 12/06/2021: M. Alain Patrick GODIGNON, né à SENS (89) le 24/03/1958, demeurant à COULOURS (89), décédé à COULOURS (89) le 26/04/2021 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Luc BARDE, notaire à SENS (89), le 24/07/2021. Il résulte du contrôle de la saisine du légataire universel, que ce dernier remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, chargé du règlement de la succession ; dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de SENS, de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL893331285*

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## SAS GAILLET

SAS au capital de 7600€ Siège social : 27 rue des Prés Hauts 89470 Monéteau 840775696 RCS Auxerre L'AGO du 06/08/2021, a décidé de transférer le siège social de la société au 20 rue des Dumonts, 89470 Monéteau à compter du 01/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Auxerre

*AL893331255*

## SCI DE L'ETAMBOT

**SCI au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Chemin de l'Île
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
483 234 167 RCS SENS**

Suivant l'assemblée générale en date du 04 Juin 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 120 Quai de Boisset 59500 DOUAI.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La radiation sera faite au RCS de SENS et la société sera réimmatriculée au RCS de DOUAI.

*AL893331261*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

S.J.B. Société d'Avocats

## FROMONT SERVICES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 127 600 euros
Siège social
19 rue du Parc - 89 570 TURNY
510 976 806 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FROMONT SERVICES a décidé de transférer le siège social du 19 rue du Parc, 89 570 TURNY au 16 rue de la Jonchère, 89570 NEUVY SAUTOUR à compter du 1er mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 510 976 806 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE. Gérance : Mme Sylvana FROMONT, demeurant 4 Impasse Bellevue, 89570 NEUVY SAUTOUR et Mme Sandrine FROMONT, demeurant 16 rue de la Jonchère, 89570 NEUVY SAUTOUR.

*AL893331262*

## SCI GY L'EVEQUE

SCI au capital de 200€ Siège social : 2 rue Du Puits Guerin, 89000 AUXERRE 840 744 213 RCS d'AUXERRE Le 10/07/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 40 route nationale, 89580 GY-L'ÉVÊQUE. Modification au RCS d'AUXERRE

*AL893331272*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS

SECURIBAIE, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, Siège social : 29 rue de Paris - 89200 AVALLON, 812 403 178 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 29 rue de Paris, 89200 AVALLON au 3 bis route de Lyon, 89200 AVALLON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL893331280*

## ALIMAX CONSTRUCTION

SARL au capital de 3 000 €. Siège social : 13 rue Jean Pigeon 94220 CHARENTON LE PONT 840 455 604 RCS CRETEIL Par AGE du 11/08/2021, il a été décidé : De transférer le siège au sis 44 boulevard du 14 juillet 89100 SENS à compter du 2 Aout 2021. Gérant : Mariana GURBULEA demeurant au sis 13 rue Jean Pigeon 94220 CHARENTON LE PONT Radiation du RCS de CRETEIL et Immatriculation au RCS de SENS.

*AL893331286*

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LES FERMES DU RAVILLON.

Forme : SNC.

Capital social : 12000 euros.

Siège social : 5 Route DE BRANCHES, 89113 VALRAVILLON.

824882021 RCS SENS.

Aux termes de l'AGE en date du 16 août 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social à rue de la porte Cudot Neuilly, 89113 Valravillon.

Aux termes de cette même AGE, les associés ont également décidé d'ajouter à l'objet social : la production d'électricité d'origine photovoltaïque

Mention sera portée au RCS SENS.

*AL893331287*

## ➜ ADDITIF

## FM89

**Additif** à l'annonce n° 543950 parue le 30 juillet 2021 dans **Terres De Bourgogne** relatif à la société **FM89. Mention additive :** Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de SENS.

*AL893331293*

## ➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE HERY

**Enquête publique relative
à l'élaboration du plan local d'urbanisme**

Par arrêté n° 2021T59 du 5 août 2021

Le maire de HERY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Pascal FOUGERE a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mardi 7 septembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 8 octobre 2021 jusqu'à 16h00, aux jours et heures habituels d'ouverture

Lundi 8h30-12h00

Mardi 8h30-12h00 13h30-18h30

Mercredi 8h30-12h00 13h30-17h30

Jeudi 8h30-12h00

Vendredi 8h30-12h00 13h30-16h00

Le dossier d'enquête sera consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux heures habituelles d'ouverture et sur le site Internet de la Mairie de Héry : **https:/www.mairie-hery89550.fr** (rubrique Mairie/Urbanisme)

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou transmises sur la boîte mail de la mairie : contact@mairie-hery89550.fr

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie

Mardi 7 septembre 2021 9h00-12h00

Mercredi 15 septembre 2021 14h00-17h00

Samedi 25 septembre 2021 9h00-12h00

Vendredi 8 octobre 2021 13h00-16h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue d'un délai de 30 jours après clôture de l'enquête.

Le maire.

*AL893331244*

**Préfet de l'Yonne -
Préfet de la Côte-d'Or**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**à SAINT-LEGER-VAUBAN**

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-307 du 13 août 2021, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage de 66 000 poulets de chair, 250 vaches allaitantes et 100 bovins à l'engraissement sur la commune de Saint-Léger-Vauban, déposée par le GAEC de la Maison des Champs, sera ouverte du mardi 7 septembre 2021 (9h) au samedi 9 octobre 2021 (12h), soit une durée de 33 jours consécutifs à la mairie de Saint-Léger-Vauban (commune d'implantation), en mairies de Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, (Yonne), Rouvray et Saint-Andeux (Côte-d'Or) (communes concernées par le plan d'épandage).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Guy BORNOT, expert foncier et immobilier en retraite.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, les avis de l'Autorité Environnementale, leurs compléments en réponse et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 7 septembre au 9 octobre 2021, dans les mairies de Saint-Léger-Vauban (exemplaire papier), Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux (CD-Rom) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées / enquêtes publiques) et sur le poste informatique mis à disposition du public du 7 septembre au 9 octobre 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Toutes les communes énoncées ci-dessus sont concernées par le plan d'épandage et/ou le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

> soit par par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante :

pref-gaecmaisondeschamps@yonne.gouv.fr

> soit par écrit :

sur le registre « papier » déposé dans les mairies de Saint-Léger-Vauban, Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux,

ou

par courrier adressé à la mairie de Saint-Léger-Vauban (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Saint-Léger-Vauban, les :

- mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 14 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 24 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 28 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 9 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfectures de l'Yonne et de la Côte-d'Or, ainsi qu'en mairies de Saint-Léger-Vauban, Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

A l'issue de la procédure, la décision prise par les Préfets de l'Yonne et de la Côte-d'Or est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. CHATELAIN, responsable du GAEC de la Maison des Champs - 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN - Tél. 03.86.32.24.29.

*AL893331282*

## ➜ RECTIFICATIF

## AVIS RECTIFICATIF

SARL SOLEIL GAGNANT Société à responsabilité limitée Au capital de 2 500,00 euros Siège social : 1 chemin de Vaussauge - 89410 BEON 895 012 979 RCS SENS Rectificatif à l'annonce parue le 19/03/2021 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE. Il y a lieu de lire : Gérante : Mme Marielle ROY demeurant 1 chemin de Vaussauge - 89410 BEON. Au lieu de : Gérant : M. Patrick ROY demeurant 1 chemin de Vaussauge - 89410 BEON. Mention sera faite au RCS tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

*AL893331288*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL BEE TO BEE

**BEE TO BEE
SARL au capital social de 100000 Euros
Siège social : 14 rue de l'usine à gaz
SIREN 491816195 R.C.S. SENS**

Le 01/07/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social au transport de marchandises, de biens et de personnes, la location de véhicules avec ou sans chauffeur, le déménagement et garde meubles, et toute activité de sous-traitance en matière de transports de marchandises, de biens et de personnes.

Toutes opérations relatives au transport public de marchandises toutes distances, nationales et internationales pouvant excéder 3.5 tonnes, toutes opérations de cammionnage de stockage d'entreposage et de logistique, la location et la vente de VL utilitaires poids lourds, engins de travaux publics, toutes opérations de commissionnaire de transport et de commissionnaire en douane.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Pour avis.

*AL893331242*

## KENZHA

**SARL unipersonnelle
au capital de 6 500 €
Siège social
41 Rue de Bruges - 21000 DIJON
497 608 398 RCS DIJON**

Par décision du 22/07/2021, l'associée unique a :

. transféré le siège social au 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY à compter du 22/07/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 497 608 398 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. d'AUXERRE,

. modifié la dénomination sociale qui devient à compter du 22/07/2021 : « SHAMANKAYA » et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

Gérance : Mme Catherine NACHIN, demeurant 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY.

Pour avis. La Gérance

*AL893331265*

## SCI SOROR

**au capital de 500 €
Siège social
41 Rue de Bruges - 21000 DIJON
520 077 397 RCS DIJON**

Par une décision du 22/07/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY à compter du 22/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La Société, immatriculée au R.C.S. de DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. d'AUXERRE.

L'objet social suite à la modification du 22/07/2021 est le suivant : La propriété et l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 500 € (numéraire)

Gérance: Mme Catherine NACHIN demeurant 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY.

Pour avis

La Gérance

*AL893331266*

## SCI SAINT ADRIEN

**SCI au capital de 147 738,34 €uros
Siège social : 89700 TONNERRE
1 rue Jules Cavaillès
788 408 698 R.C.S. AUXERRE**

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/07/2021, il a été décidé :

- de proroger la durée de la société de 90 ans à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2111.

- de nommer en qualité de co-gérante Mme Catherine DUMAS née VUITON demeurant 16 rue de la Bûcherie 75005 PARIS.

- de modifier l'objet social comme suit : l'acquisition par voie d'achat(y compris en l'état futur d'achèvement) ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'entretien, la location, la sous-location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

*AL893331273*

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

## ➜ VENTE

## VENTE

Aux termes d'un acte ssp en date du 6 août 2021, à Paris, enregistré au SPF AUXERRE 1 de Auxerre, le 9 août 2021, Dossier 2021 00027988 Réf 8904P01 2021 A01410 :

LE BONHEUR DE CHINE'ZOU, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, 84/86 GRAND RUE 89100 SENS 418 868 436 R.C.S. Sens

A vendu à :

LA GASTRONOMIE D'ASIE, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, 84/86 GRAND RUE 89100 SENS

Un fonds de commerce de RESTAURANT sis 84/86 GRAND RUE 89100 SENS.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 38.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 6 août 2021.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante 84/86 GRAND RUE 89100 SENS pour la validité et chez Me Jing Qiao 1 PLACE BOIELDIEU 75002 PARIS pour la correspondance.

*AL893331267*

## ➜ CESSION

**Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon**

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par MaîtreGérard LEGUY,notaire à AVALLON le 23 juillet 2021,

La Société dénommée ARMURERIE VAUBAN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500,00 euros ayant son siège social à MAGNY (Yonne) Chemin du Rey - ZI de Bonjuan identifiée sous le numéro SIREN 443 341 417 RCS AUXERRE.

A cédé à la Société dénommée VAUBARM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000,00 euros ayant son siège social à MAGNY (Yonne) Chemin de Rey identifiée sous le numéro SIREN 900 094 897 RCS AUXERRE.

Un fonds de commerce d'activité de ARMURERIE - COUTELLERIE situé et exploité à MAGNY (Yonne), ZI Bonjuan connu sous le nom Armurerie Vauban

Prix : CENT MILLE EUROS ( 100.000,00 euros ).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître LEGUY, notaire à AVALLON, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

*AL893331274*

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par : Maître Guillaume DINET, notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «DINET et Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le TRENTE JUILLET DEUX MILLE VINGT-ET-UN enregistré au service d'enregistrement de NEVERS 1 le 9 aout 2021 sous les références 5804P02 2022 N00420.

Monsieur Christophe Joseph Jean-Marie SONNOIS, chef d'entreprise,demeurant à DOMECY SUR CURE (Yonne)3 rue des Eaux Bues - Usy,célibataire.

Né à AVALLON (Yonne)le15 juillet 1963.

A CEDE A :

La Société dénommée SDBL, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social à AVALLON (Yonne) La queue de l'Etang identifiée sous le numéro SIREN 900523283 RCS AUXERRE.

Un fonds de commerce de laverie automatique et distributeur automatique de boissons, confiseries et produits divers situé et exploité à AUXERRE (Yonne)7 rue d'Egleny

Prix :TRENTE DEUX MILLE EUROS(32.000,00 euros)s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour DIX HUIT MILLE EUROS(18.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour QUATORZE MILLE EUROS(14.000,00 euros)

Prise de possession à compter de la signature de l'acte authentique le 30 juillet 2021.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial DINET & associés, en son bureau situé à COULANGES SUR YONNE (89480), 5 rue d'AUXERRE, où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique. Le notaire

*AL893331284*

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à PARIS du 29 juillet 2021, enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 3 août 2021, Dossier 2021 00027385, réf 8904P01 2021 A 01413,

La SAS LAFARGEHOLCIM BETONS au capital de 38.465.394 euros sise 2 avenue du Général De Gaulle 92140 CLAMART (414 815 043 RCS NANTERRE)

a vendu à

La SA DIJON-BETON au capital de 184.000 euros sise Route de Gray 21850 SAINT-APOLLINAIRE (016 550 865 RCS DIJON),

le fonds de commerce de production, distribution et vente de béton prêt à l'emploi sis et exploité Zone Industrielle, Terres de Vauplaine 89700 TONNERRE

L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1 août 2021.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 294.000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et pour la correspondance au fonds vendu.

*AL893331289*

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à PARIS du 29 juillet 2021, enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 3 août 2021, Dossier 2021 00027386, réf 8904P01 2021 A 01412,

La SAS LAFARGEHOLCIM BETONS au capital de 38.465.394 euros sise 2 avenue du Général De Gaulle 92140 CLAMART (414 815 043 RCS NANTERRE)

a vendu à

La SA DIJON-BETON au capital de 184.000 euros sise Route de Gray 21850 SAINT-APOLLINAIRE (016 550 865 RCS DIJON),

le fonds de commerce de production, distribution et vente de béton prêt à l'emploi sis et exploité Route d'Appoigny 89250 GURGY

L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1er août 2021.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 416.000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et pour la correspondance au fonds vendu.

*AL893331290*

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à PARIS du 29 juillet 2021, enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 3 août 2021, Dossier 2021 00027384, réf 8904P01 2021 A 01414,

La SAS LAFARGEHOLCIM BETONS au capital de 38.465.394 euros sise 2 avenue du Général De Gaulle 92140 CLAMART (414 815 043 RCS NANTERRE)

a vendu à

La SA DIJON-BETON au capital de 184.000 euros sise Route de Gray 21850 SAINT-APOLLINAIRE (016 550 865 RCS DIJON),

le fonds de commerce de production, distribution et vente de béton prêt à l'emploi sis et exploité Zone Industrielle 89100 GRON

L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1er août 2021.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 546.000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et pour la correspondance au fonds vendu.

*AL893331291*

## ➜ NON DISSOLUTION

## DIETEFORME

**Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 5 000 Euros
8 place du Passeur- 89290 VAUX
R.C.S. AUXERRE 508 441 946
(2008 B 300)**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2021, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis, La gérance

*AL893331268*

## ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

## LA GRANGE AUX PUITS

**SCI en liquidation
au capital de 44 210 €
Siège social
2 rue des Puits - RATEAUX
89190 BAGNEAUX
RCS SENS 441 495 140**

Dissolution de société

Suivant délibération de l'AGE du 31/07/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur Madame Sylvie FOGLIARESI demeurant 1 Chemin de la Fontaine de l'Aulne - 41400 MONTRICHARD et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social. Pour la correspondance l'adresse est celle du liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de SENS.

Pour avis, le liquidateur,

*AL893331263*

CABINET COLLET & ASSOCIÉS

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : GALTIER ERIC. Forme : SASU Capital social : 7 622.45 euros. Siège social : 5 impasse de La Grand Cour - 89140 VINNEUF. 353 856 420 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26

juin 2021. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Eric GALTIER demeurant 5 impasse de La Grand Cour - 89140 VINNEUF a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

*AL893331275*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : L'attrape Rêves Capital : 80€ Siège social : 2 rue du Prieuré 89800 Chichée Objet : restauration sur place et a emporter, évènements Durée : 99 ans. Gérant : Mlle Coralie Olagnero demeurant 2 rue du Prieuré 89800 Chichée RCS Auxerre

*AL893331240*

### CAROMA

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social**
**10 rue de la Fraternité 89240 LINDRY**

AVIS DE CONSTITUTION.

Par acte authentique du 22/06/2021, enregistré au SPFE AUXERRE, Dossier 2021 00023007, réf. 8904P01 2021 N00644, il a été constitué une Société civile Immobilière- Dénomination sociale : CAROMA. Siège social : 10 rue de la Fraternité 89240 LINDRY. Objet social: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre d'accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Clauses relatives aux cessions de parts: Toute transmission de parts à un tiers ou au profit d'associés est soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérance : M. Romain SURIN et Mme Maurine BARBOSA 10 rue de la Fraternité 89240 LINDRY. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AUXERRE.

Pour avis. La Gérance.

*AL893331264*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 26 juillet 2021, enregistré à AUXERRE, le 28 juillet 2021, sous la référence 8904P01 2021 N0079, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI DU PETIT PONT.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 13 route de Champs

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Mr Bruno VERRET demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX, 13 route de Champs.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis Le notaire.

*AL893331270*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 05 août 2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : KU.MK

Capital : 5 000 Euros

Objet : RESTAURATION

Durée : 99 ans

Siège social : 44 RUE EMILE ZOLA 89100 SENS

Gérance : KANDEEBAN BALASINGAM, 44 RUE EMILE ZOLA 89100 SENS.

Immatriculation au RCS de SENS.

*AL893331271*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 12 août 2021 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Associé :

Monsieur Laurent Serge HIMEUR, demeurant à BONNARD (89400), 1 Rue Mozart.

Dénomination : AC LONS RESTAURATION

Siège social : BONNARD (89400), 1 rue Mozart.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR), divisé en 100 parts de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE (Yonne).

Le gérant est Monsieur Laurent HIMEUR, susnommé, demeurant BONNARD (89400), 1 rue Mozart.

Pour avis Le notaire.

*AL893331276*

**ANNONCES LEGALES**
**legales@terres-de-bourgogne.net**

**Etude des Maîtres**
**Anthony VACCARO**
**et Florent LENNE,**
**Notaires Associés**
**à VILLENEUVE-LA-GUYARD**
**(Yonne),**
**52 rue du Général de Gaulle**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 31 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers.

La dénomination sociale est : MOULIN A VENT.

Le siège social est fixé à : CHAMPIGNY (89340), 15 rue du Bosquet.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000.00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Damien DUMANT demeurant 15 Rue du Bosquet 89340 CHAMPIGNY et Madame Katia ROUZEE demeurant 15 Rue du Bosquet 89340 CHAMPIGNY

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis Le notaire.

*AL893331277*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 04/08/2021, il a été constitué une SARL

**Dénomination :**
**GASTRONOMIE D'ASIE**
**Nom commercial :** DELICES D'ASIE
**Siège social :** 84 Grande Rue 89100 SENS
**Capital :** 2000 €
**Activités principales :** restauration type-rapide, plat a emporter, livraison a domicile et dégustation sur place
**Durée :** 99 ans
**Gérance :** M. ZHANG YULIAN 9 Vla Curial 75019 PARIS 19

Immatriculation au RCS de SENS

*AL893331241*


# bulletin d'ABONNEMENT

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**
**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

**TOTAL**

## AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

## AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM ..... PRÉNOM .....

RAISON SOCIALE .....

N° ..... RUE .....

CP ..... VILLE .....

Tél ..... Fax ..... Mobile .....

Email ..... @ .....

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__ date d'expiration: __/__

SIGNATURE

# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)**

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque .....

Terres de Bourgogne
**1 rue des Coulots CS 80075**
**21110 Bretenière**
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Évolution des médias

# Ne vous inquiétez pas, votre smartphone s'occupe de tout!

La force des géants du web, présents aujourd'hui dans la plupart de nos mains à travers nos smartphones, est de pouvoir aspirer la publicité et d'accaparer les revenus en vous faisant croire que tout est devenu gratuit. Leur fonctionnement, sur base d'algorithmes, leur permet de connaître le lecteur comme jamais auparavant, et de cibler ses centres d'intérêt, probablement trop.



**Ces entreprises ont pour la plupart moins de 20 ans: Facebook a été créé en 2004 et Google en 1998. À l'exception de Facebook, la capitalisation des Gafam dépasse les 1 000 milliards de dollars. C'est l'équivalent du PIB d'un pays comme les Pays Bas, qui émarge tout de même à la 17e place du classement des pays les plus riches du monde.**

Gafa quel drôle de nom! L'acronyme a été popularisé en France au début des années 2010 et permet de désigner les quatre colosses de l'économie numérique: Google, Amazon, Facebook et Apple. Aux États-Unis pourtant, le terme n'est pratiquement pas utilisé. On y parle plutôt de *« bande des quatre »* ou des *« quatre grands »*. Depuis, l'acronyme a été complété par le géant Microsoft pour devenir Gafam. Ces entreprises stars de la Silicon Valley californienne ont même fait des petits avec les Natu pour Netflix, Airbnb, Tesla et Uber. Elles ont su renouveler au XXIe siècle le mythe américain des chercheurs d'or ou de pétrole devenus milliardaires en quelques coups de pioche. C'est dorénavant en quelques coups de clics que l'on peut s'enrichir facilement.

## Les nouveaux maîtres du monde

Dans ce nouveau modèle d'activité, le terrain de jeu n'est pas national, il est immédiatement mondial et le leader rafle la mise en anéantissant du même coup toute la concurrence. Conséquence, les chiffres deviennent vertigineux par rapport aux entreprises traditionnelles. Ainsi, Google concentre à lui seul plus de 90 % des requêtes sur internet dans le monde. YouTube, le diffuseur de vidéo sur internet (racheté par Google en 2006 pour seulement 1,65 milliard de dollars à l'époque) est vu bien plus que n'importe quelle chaîne de télévision: chaque jour, plus d'un milliard d'heures de vidéos sont ainsi visionnées. Facebook, quant à lui, totalise, en octobre 2020, plus de 2,7 milliards d'utilisateurs actifs mensuels. Pour utiliser ces services, les consommateurs passent maintenant majoritairement par leur téléphone portable et c'est vers ceux de la marque Apple qu'ils se tournent le plus en valeur: fin 2019, elle concentrait, à elle seule, 32 % du chiffre d'affaires et 66 % des bénéfices du marché des smartphones. En ce qui concerne les systèmes d'exploitation, Microsoft ne souffre que peu de la concurrence d'autres sociétés. On estime, en effet, que plus de 88 % des ordinateurs de la planète sont équipés de son système Windows. Ce sont donc de vrais monopoles qui se sont installés.

## Si c'est gratuit, c'est que le produit c'est vous!

Ces entreprises se nourrissent de l'analyse et de la revente de vos données, c'est-à-dire de vos choix, vos goûts, de vos centres d'intérêt quand vous utilisez leurs services (recherche sur internet, réseaux sociaux, etc.). Ils peuvent ainsi définir plus finement votre profil de consommateur et ensuite se faire rémunérer en proposant aux entreprises des liens publicitaires internet ayant un impact commercial plus efficace qu'un simple panneau publicitaire au bord de la route. Étant alors dans une situation de monopole, ils peuvent imposer aux entreprises de l' « ancienne économie » leur tarif pour accéder à ces nouveaux panneaux publicitaires numériques à l'efficacité décuplée. Ils peuvent même proposer en tête de gondole leurs propres produits, reléguant les autres concurrents au fin fond des rayonnages de leur supermarché numérique.

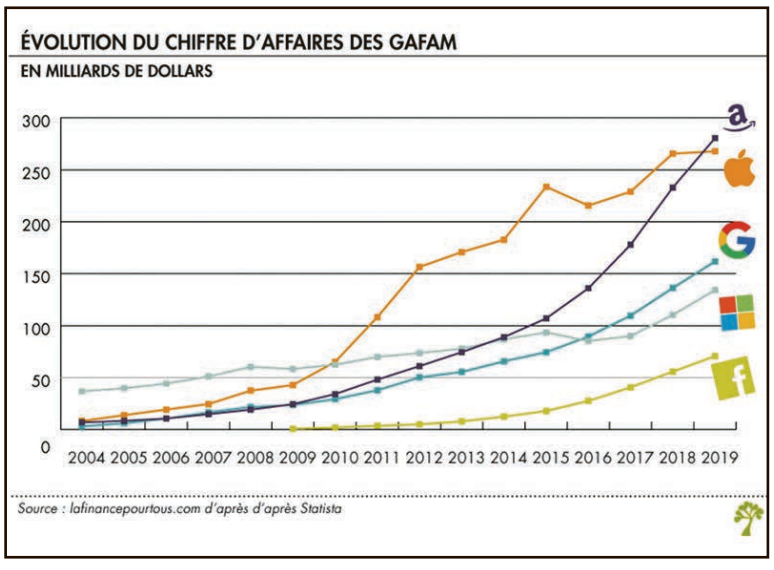
## Les secrets des algorithmes de YouTube

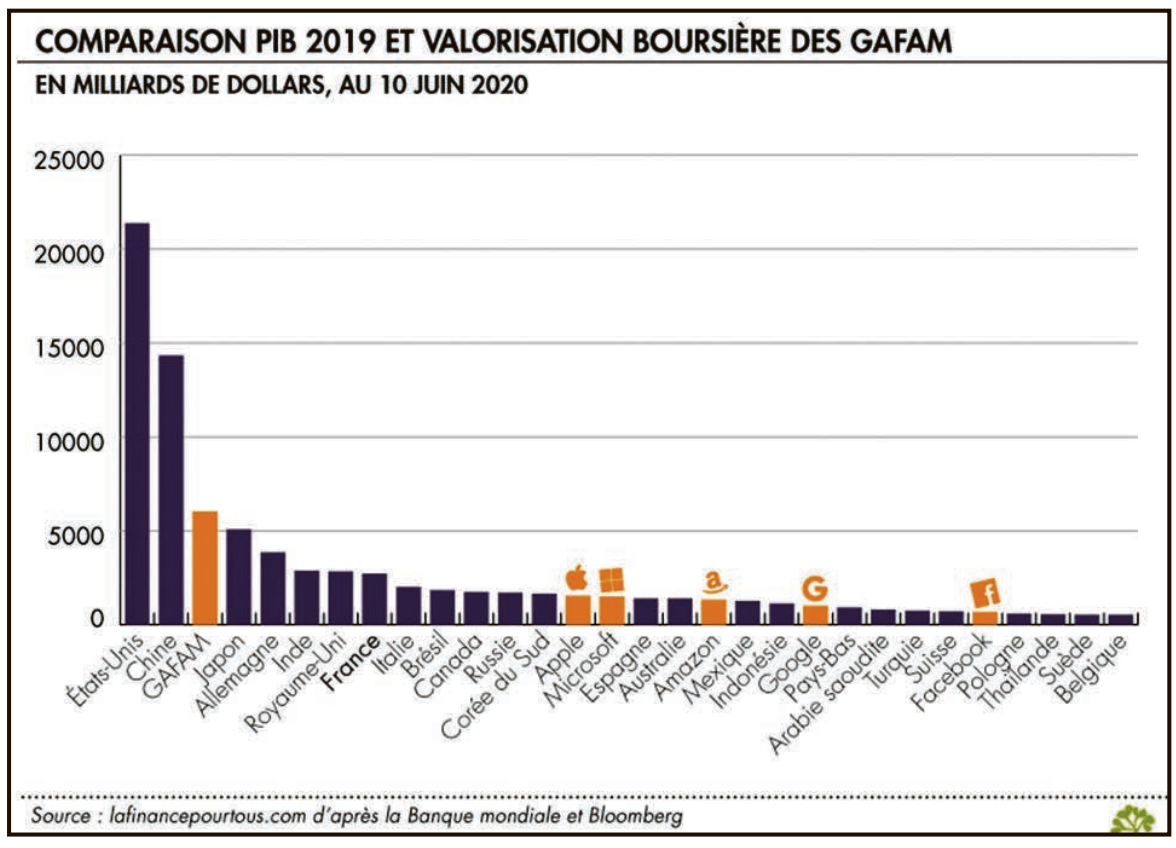
Mais comment ça fonctionne? La réponse se trouve dans l'algorithme: un langage de programmation, un programme exécutable par un ordinateur. C'est lui qui vous emporte vers un contenu similaire à ce que vous avez regardé sur le Net. Sur YouTube, les vidéos s'enchaînent sans interruption. L'algorithme propose généralement un contenu proche de ce que l'on vient de regarder. Il suggère aussi quelques vidéos complémentaires sur le bord de l'image, que l'on peut facilement sélectionner. Par exemple, si vous venez de regarder un résumé du dernier match de Roger Federer à Roland-Garros, YouTube va vous proposer une vidéo sur les 10 plus beaux coups de Roger Federer ou une vidéo sur les plus gros clashs sur les courts de tennis. L'objectif est de vous retenir le plus longtemps possible sur YouTube pour vous proposer des publicités ciblées. Les utilisateurs n'arrivent pas jusqu'à ces vidéos par hasard. Ils y arrivent en empruntant une sorte de tunnel de recommandations, ce que les chercheurs appellent le *« rabbit hole effect »*, ou l'effet du terrier de lapin. Dès qu'on a enclenché une vidéo, on est aspiré dans l'ouverture du terrier, on progresse dans la galerie, dans l'enchaînement de vidéos, sans pouvoir en sortir. Le problème de ce *« rabbit hole effect »*, c'est qu'il vous propose des vidéos toujours plus extrêmes, toujours plus trash. Des chercheurs cités par le *New York Times* ont étudié ces vidéos qui sont connectées entre elles. Ils ont fait tourner l'algorithme de recommandation de YouTube pendant des heures et des heures. Et ils se sont rendu compte que cela formait un ensemble d'images et de vidéos qu'ils qualifient de *« dérangeantes »*. Une mère de famille a témoigné auprès du New York Times, *« la vidéo prise par ma jeune fille auprès de la piscine familiale a été vue par plus de 400 000 personnes en quelques mois »*. Les dérives du système de recommandation de YouTube, sont accusées de mettre en avant des vidéos complotistes, racistes, misogynes ou peu adaptées aux plus jeunes utilisateurs. Pourtant, YouTube n'a pas modifié son algorithme de recommandation, depuis ces révélations du *New York Times*.

## La fin de la télévision?

Le constat est glaçant. 57 % des milléniaux (la fameuse génération Y) s'informent, d'abord, sur les réseaux sociaux. En télévision, les principaux programmes qu'ils regardent sont le sport et le voyeurisme. Jacques Attali, dans son dernier livre *Histoire des médias, des signaux de fumée aux réseaux sociaux*, s'interroge sur l'avenir des médias. Pour lui, les Gafa, *« c'est la faute qu'il ne fallait pas commettre »*. *« Si tout le monde peut les lire sur son écran, pourquoi acheter la version papier? Pendant longtemps, seule une poignée de puissants, souverains, religieux, marchands, ont eu le monopole de l'information, de sa fabrication à sa circulation. Une information libre, diffusée par des médias accessibles à tous et établie par des professionnels cherchant la vérité est le fruit d'une histoire récente, inattendue, fascinante »*, précise Jacques Attali. Et elle est à présent terriblement menacée.

CLAUDINE LAVOREL



Jardinage collectif

# « Jardiner ensemble et créer du lien social, la vocation des jardins partagés »

Les jardins partagés ont vu le jour en France au siècle dernier. Ils ont évolué prenant des formes différentes et répondant à des besoins et objectifs spécifiques selon les projets. Le Passe jardins, centre de ressources et de formation à Lyon (Rhône), accompagne les jardins partagés de la région. Précisions avec Ariane Catala, responsable opérationnelle au sein de l'association.



Un jardin partagé implique le travail d'un collectif volontaire qui cultive ses propres légumes et se partage les récoltes.

**Quelle est l'origine des jardins partagés en France ?**

**Ariane Catala :** *« En France, les jardins ouvriers, les précurseurs des jardins partagés, ont vu le jour pendant la révolution industrielle dans les années 1900 sous l'impulsion de leur fondateur l'abbé Lemire. À cette époque, des lopins de terre sont proposés aux ouvriers pour leur assurer un patrimoine et leur permettre de cultiver des légumes. Lors de la Première puis de la Seconde guerre mondiale, les besoins alimentaires augmentent et l'apparition des jardins ouvriers explose, permettant aux familles de cultiver ce qu'elles ne trouvaient plus en magasin. Il s'agit de parcelles individuelles familiales regroupées au sein d'un grand espace collectif partagé. En 1995, avec l'aide de la Fondation de France, un groupe de jardiniers, animateurs sociaux et militants français se rend en Amérique du Nord pour découvrir une nouvelle approche du jardinage qui se veut collective et citoyenne. Ils participent à l'assemblée générale des jardiniers de Montréal. Ici, les jardins ouvriers (community gardens, ndlr) portés par les Green Guerrillas (mouvement militant pour défendre le droit à la terre, ndlr) se sont développés en 1970 en pleine crise économique pour se réapproprier et végétaliser les espaces urbains laissés en friche. De retour à la maison, les Français lancent la charte du Jardin dans tous ses états (JTSE) qui regroupe des valeurs communes de partage et des objectifs tels que la gestion participative des projets, le respect de l'environnement, l'intégration paysagère des jardins et leur animation. De cette charte émane la création de Passe jardins en 1998. Notre association accompagne les projets de jardins partagés en Aura. On en recense 446 dans la région ».*



Un jardin partagé est un outil de développement social. Quelle que soit sa forme, il permet de passer des moments conviviaux.

**Quels sont les différents types de jardins partagés ?**

**A.C.:** *« Il existe plusieurs types de jardins partagés. Les jardins familiaux sont des lotissements de parcelles de potagers mises à disposition par une collectivité ou un bailleur social, moyennant une cotisation annuelle. Chaque famille a son petit morceau de terrain, son cabanon, ses outils et cultive pour son loisir et ses besoins dans le respect d'un fonctionnement commun. Par exemple, le jardin de la Balme à Vaulx-en-Velin (Rhône) accueille 27 parcelles individuelles, tout en instaurant des temps conviviaux et le partage d'un composteur. Un collectif d'habitants peut aussi se monter en association pour pouvoir gérer l'espace sur des parcelles collectives et/ou individuelles dans une commune ou un quartier. On retrouve ensuite les jardins d'insertion sociale gérés par un animateur ou une animatrice. Il peut accueillir des foyers sociaux, des institutions médicales ou éducatives, des personnes en difficulté dans un triple objectif : réduire les factures d'achats de nourriture, sortir de l'isolement et retrouver l'estime de soi. Le maraîchage collectif est une autre forme de jardin partagé qui passe par la rémunération d'un maraîcher sur une terre partagée par plusieurs habitants constitués en groupe. Le potager est cultivé par le jardinier avec l'aide des adhérents qui donnent quelques journées par an pour cultiver, récolter et garnir des paniers dont ils bénéficient. Les jardins éphémères ou jardins nomades se pratiquent sur des secteurs en transition urbaine. Ils permettent d'investir la ville de manière temporaire en la « débitumisant » pour créer des jardins de quartier et occuper un espace inutilisé, en attendant la construction d'un projet immobilier. Derrière ce type de jardin, il y a souvent des volontés politiques de création de couloirs de biodiversité. Restent les jardins d'entreprise à destination des salariés et les jardins pédagogiques dans le but d'initier les enfants à l'éducation à l'environnement ».*

**Quelles sont leurs missions ?**

**A.C. :** *« Un jardin partagé est un outil de développement social. Quelle que soit sa forme, il permet de passer des temps conviviaux. Il apprend la vie en collectif. Comment organise-t-on le travail à plusieurs ? Comment partage-t-on les récoltes ? Comment prend-on des décisions communes ? Tous les jardins partagés n'ont pas d'objectif nourricier mais apprennent à devenir conscients de l'environnement qui nous entoure. Il y a aussi une question de santé publique car un jardin partagé fait redescendre la température dans les villes et permet d'identifier les sources de pollution en réalisation des analyses d'hydrocarbures et de métaux lourds dans les sols. À chaque fois qu'un jardin partagé s'installe, l'histoire du terrain refait surface et donne souvent accès à de nouvelles informations importantes pour sa pérennisation. Parfois, nous partons d'une friche ou d'un lieu où nous allons devoir prévoir de gros travaux avant de mettre en place le jardin. C'est le cas d'un jardin à Rillieux-la-Pape (Rhône) construit à la place d'un ancien stade de foot ».*

**De quelle manière Passe jardins accompagne-t-il les porteurs de projet ?**

**A.C.:** *« On accompagne les porteurs de projets dans la conception de leur jardin selon leurs propres envies et objectifs. Nous ne donnons pas de projet clé en main mais nous imaginons ensemble ce qu'il va être possible de planter et de récolter chaque année, quels temps collectifs nous pourrions mettre en place, quels acteurs nous pourrions associer, quels outils il va falloir prévoir… Nous les sensibilisons aussi à une notion très importante, le fondement même des jardins partagés : le terrain reste un bien commun. Quand un adhérent/bénévole impliqué dans un jardin partagé est présent sur son site, le portail reste ouvert, tout le monde peut y rentrer. Ces espaces partagés doivent pouvoir profiter à tous, sans appropriation personnelle de terrain. Évidemment chaque collectif établit son propre règlement intérieur pour se protéger d'éventuelle dégradation inopinée. La règle de base reste néanmoins que ce lieu soit un espace de partage et de lien social, ouvert à tous ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ALISON PELOTIER

STOKER
ÉNERGIES



# STOKER ÉNERGIES VOUS FOURNIT EN GNR

## ET AUSSI :

- **FUEL GRAND FROID**
  (livraison et à la pompe)
- **FOD**
  (Fuel Ordinaire Domestique)
- **ADDITIFS**

Groupement de commandes

Contrats de mensualisation

1957
1 service dédié depuis 1957

3 camions de livraison

1 personne à votre écoute

**Renseignements** auprès de Nathalie PREFOT : nprefot@stoker.fr

**03 80 90 52 13** | **wwww.stoker.fr**



Cette année, La Vache qui rit fête ses cent ans

# Retour sur l'histoire d'une marque emblématique

## De La Wachkyrie à La vache qui rit, l'histoire d'un fromage jurassien

En 1865, Jules Bel monte sa société fromagère à Orgelet, un petit village jurassien. Pendant trente ans, il se procure des meules d'emmental et de gruyère aux fruitières environnantes et se charge de leur affinage. À l'heure de sa retraite, l'entreprise est reprise par ses deux fils, Henri et Léon. En 1898, les deux frères décident de délocaliser la compagnie à Lons-le-Saunier. Cette ville propose de nombreux avantages comme sa ligne de chemin de fer et ses salines, le sel étant l'une des matières premières principales dans la fabrication de fromage à pâte dure. Quelques années plus tard, en 1914, Henri en prend la direction lorsque Léon est mobilisé pour la Première guerre mondiale. C'est d'ailleurs là-bas qu'il va trouver l'inspiration pour le célèbre logo de la marque. Pendant la guerre, Léon Bel est affilié à l'unité de Ravitaillement de Viande Fraîche dont l'emblème est un bœuf hilare dessiné par Benjamin Rabier. Ce symbole, nommé Wachkyrie, fait référence aux Walkyries, guerrières de la mythologie germanique. Léon va alors s'inspirer de ce modèle pour concevoir le logo de sa marque.

### La naissance d'une marque

À la même époque, un nouveau produit est conçu en Suisse : le fromage fondu. Il sera importé en France en 1917 par la famille Graf et va beaucoup intéresser Léon Bel. C'est en 1921 qu'avec l'aide d'Émile Graf, il crée officiellement la marque La Vache qui rit. Initialement, les portions étaient commercialisées dans des boîtes en métal représentant une vache à quatre pattes derrière une barrière où on pouvait lire *« La Vache qui rit »*. Le premier atelier de fabrication se trouvait là où se situe actuellement La Maison de La Vache qui rit à Lons-le-Saunier (Saône-et-Loire). Ces caves d'origine sont aujourd'hui le site d'exposition des boîtes, et des emballages de toutes les époques. Avant que La Maison de La Vache qui rit ne s'installe en 2009, ces lieux étaient occupés par le musée archéologique. Au moment de la rénovation, la première boîte en métal a été retrouvée dans le sol. Elle est aujourd'hui exposée. La Vache qui rit est actuellement consommée dans plus de cent vingt pays à travers le monde, de l'Europe de l'Ouest aux États-Unis en passant par le Maghreb, le Vietnam ou encore la Chine. Au total, ce sont cent vingt et une portions produites chaque seconde dans le monde, soit dix millions par jour et cinq milliards par an. Douze usines à travers la planète emploient quatre mille collaborateurs et fabriquent cent trente recettes différentes en fonction des goûts et des besoins des consommateurs.

### Une démarche commerciale en avance sur son temps

En 1924, Léon Bel change le logo de la marque pour la célèbre vache rouge que nous connaissons aujourd'hui, toujours dessiné par Benjamin Rabier. Le groupe est alors à l'avant-garde de la communication : de nombreux posters, plaques émaillées et présentoirs sont envoyés à travers le monde pour assurer la visibilité de la marque. Pour que l'enseigne soit au plus proche de ses consommateurs et plus particulièrement des enfants, un large choix de cadeaux en tout genre comme des protège-cahiers ou des albums d'images à collectionner leur étaient offerts. Dès 1933, la marque est associée à la plus grande manifestation cycliste : le Tour de France. Elle est l'une des premières à participer à la caravane de la célèbre course. Les années cinquante signent l'arrivée des spots publicitaires au cinéma puis à la télévision en 1968. Cette période représente un tremplin commercial pour la marque. Cette année, à l'occasion de son centenaire, de nombreuses activités et inaugurations sont présentées à La Maison de La Vache qui rit. *« On a donné un coup de frais, et mis la maison en mode cent ans »*, sourit Julie Dos Santos, responsable des publics du musée.



Mathieu Jean Loup

L'exposition propose la réplique d'une chaine de production des fromages de La Vache qui rit.



Pour les cent ans de la marque, la boîte circulaire a été revisitée sous tous ses aspects et toutes ses couleurs.

Mathieu Jean Loup

### *« Une bande dessinée hors norme »*

C'est notamment le cas d'une bande dessinée géante, placée sur les murs du musée. Mesurant neuf mètres de large sur sept mètres de haut, cette fresque de plus de cent cases en bois de bouleau a été conçue et réalisée par l'agence de production digitale lyonnaise Cher Ami. *« Ce projet de bande dessinée est hors normes en termes de taille »*, affirme Faouzi Boughida, scénariste du projet. La Maison de La Vache qui rit a décidé de raconter l'histoire de la marque à travers six anecdotes thématiques, illustrant les périodes marquantes de la marque. L'intérêt de ce projet est notamment son côté interactif. Il est possible d'écouter les histoires par l'intermédiaire de bandes-son réalisées par des acteurs, disponibles sur téléphone, le tout en quatre langues. Pour les enfants, il est également possible de recevoir des jumelles en carton pour découvrir les détails cachés de la fresque.

### Des activités à la pointe de la technologie

En 2019, le groupe Bel a identifié cinq défis prioritaires, directement liés à son activité, qui sont devenus le socle de son action : contribuer à une alimentation plus saine, promouvoir une agriculture durable, s'engager pour des emballages responsables. Mais aussi lutter contre le réchauffement climatique, réduire son empreinte environnementale, et renforcer l'accessibilité de ses produits. Pour exposer toutes ces démarches l'entreprise a travaillé sur un mur de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). Ce projet est composé de dix panneaux en bois et de dessins entièrement gravés. De nombreuses équipes ont œuvré pour rendre ce mur tactile et lumineux. Le public peut donc poser ses mains sur les endroits indiqués pour faire apparaître des renseignements ludiques du groupe Bel. *« L'objectif est de traduire ces informations pour les visiteurs, les vulgariser pour les rendre accessibles et partager une démarche importante pour le groupe »*, explique Laurent Bourdereau, directeur de La Maison de La Vache qui rit.



Une exposition nommée *« 100 rires »* est proposée à La Maison de La Vache qui rit à Lons-le-Saunier (Jura).

### Une mappemonde et un enregistreur de rire

Une exposition nommée « 100 rires » est proposée à La Maison de La Vache qui rit. Accessible jusqu'en décembre 2022, cet évènement rend hommage aux consommateurs comme aux acteurs de la marque avec l'objet phare : la boîte circulaire, revisitée sous tous ses aspects et toutes ses couleurs. Cette exposition pensée par le studio collectif de design global parisien 5.5, propose la réplique d'une chaîne de production. Une mappemonde et un mur complet sont entièrement réalisés avec des boîtes. Un enregistreur de rire est mis à disposition des visiteurs. L'objectif est de laisser une trace dans cette Maison ou le rire est le maître mot. La Maison de La Vache qui rit propose aussi une exposition éphémère avec pour thème : cache-cache. Proposée par La Poétique de l'Autruche jusqu'en septembre 2021, l'objectif est de retrouver la célèbre mascotte rouge à travers huit œuvres dans une ambiance pop et contemporaine. Pour ce faire, plusieurs procédés visuels sont utilisés tels que l'anamorphose, l'illusion d'optique ou encore l'image lenticulaire. À l'occasion des cent ans de La Vache qui rit, la marque organise également une fête foraine écologique au parc des bains à Lons-le-Saunier, les 11 et 12 septembre et un week-end cyclosportive les 25 et 26 septembre, qui sillonnera les villages jurassiens comme Orgelet, bourg d'origine de la marque.

LUDIVINE DEGENÈVE